

REFERENTIEL NATIONAL DES COÛTS DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS EN 2007/2008



Avril 2011

Coordination technique et rédaction du rapport :
Aude ANDRUP – Service Planification et Observation des Déchets
Direction Consommation Durable et Déchets – ADEME Angers

Les exploitations statistiques ont été réalisées par la société IN NUMERI

Comité de pilotage de l'étude et de relecture

Aude ANDRUP - ADEME
Philippe BAJEAT - ADEME
Patrick EVEN - ADEME
Sylvain PASQUIER - ADEME
Patrice PILLET - ADEME

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans la contribution déterminante que nous ont apportée les collectivités locales qui ont renseigné volontairement la matrice des coûts dans SINOE^{®1}.

Nous remercions également les partenaires et directions régionales de l'ADEME pour leur implication dans les travaux et projets menés pour affiner la connaissance des coûts.

Nous tenons à remercier les experts de l'ADEME pour leur participation et leur partage d'expérience.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

¹ Pour plus d'informations : www.sinoe.org

SOMMAIRE

SIX IDEES CLES...	4
INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : STRUCTURE DE L'ECHANTILLON ET POINTS DE VIGILANCE	8
I. Structure et représentativité de l'échantillon	8
II. Aide à la lecture de la synthèse	9
PARTIE 2 : COUTS OBSERVES PAR FLUX DE DECHETS	11
I. Coûts des principaux flux en euros par tonne collectée	11
II. Coûts des principaux flux en euros par habitant	20
PARTIE 3 : EVOLUTION DU COUT TECHNIQUE PAR RAPPORT A 2006	27
I. Coût technique par tonne collectée	27
II. Coût technique par habitant	28
PARTIE 4 : COUTS OBSERVES PAR TYPOLOGIE D'HABITAT	29
I. Habitat rural	31
II. Habitat mixte	33
III. Habitat urbain	35
IV. Habitat urbain dense	37
V. Touristique	39
VI. Comparaison des coûts par tonne collectée et par habitant selon les typologies d'habitat	41
PARTIE 5 : ELEMENTS D'ANALYSE COMPLEMENTAIRES	45
I. Structure des coûts	45
II. Produits liés à la gestion des déchets	47
III. Estimation macro-économique du coût de gestion du service public d'élimination des déchets	49
CONCLUSION	50
GLOSSAIRE	51

SIX IDEES CLES ...

1

Les données exploitées dans cette 2ème édition du référentiel sont plus nombreuses et précises que dans la précédente édition grâce à une taille d'échantillon plus importante. Des traitements complémentaires ont pu être réalisés permettant d'obtenir des résultats plus robustes et détaillés.

La reconduction du référentiel tous les 2 ans environ participe à la pérennisation du suivi des coûts et à l'avenir les exploitations pourront encore être affinées avec l'accroissement du nombre de matrices saisies par des collectivités dans SINOE[®].

2

Les coûts techniques (ensemble des charges moins les produits à caractère industriel) en euros par tonne collectée tous flux confondus sur 2007 et 2008 sont pratiquement stables par rapport à 2006. A noter que sur cette période la hausse de la TGAP n'est pas encore intervenue.

Les coûts techniques en euros par habitant tous flux confondus ont augmenté de 5 %. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec la croissance de la quantité de déchets collectés par habitant observée au travers des enquêtes collecte de 2005 et 2007.

3

Les résultats du référentiel mettent en avant une grande dispersion des coûts due aux contraintes des territoires, à la diversité des organisations du service public et aux variations des quantités collectées. Ainsi de nombreuses collectivités ont des valeurs de coûts qui s'écartent de manière significative de la moyenne sans pour autant être atypiques. Pour cette raison les résultats présentés dans la synthèse sont affichés sous forme de moyennes et de dispersions. Les collectivités sont invitées, au regard de leurs spécificités, à situer leurs propres coûts en prenant en compte ces plages de dispersion.

4

Pour les ordures ménagères résiduelles, 80 % des collectivités ont un coût technique situé entre 139 € et 218 € par tonne collectée. Pour les recyclables secs des ordures ménagères hors verre la dispersion est plus importante, 80 % des collectivités ont un coût technique situé 156 € et 527 € par tonne collectée.

5

Les facteurs de dispersion des coûts identifiés interagissent, il n'est donc pas possible à partir des données disponibles de mesurer l'impact économique d'un facteur de dispersion isolément. L'incidence des facteurs de dispersion sur les coûts sera mesurée au travers de scénarii prenant en compte le niveau de service et l'organisation technique des collectivités. Les données disponibles ne permettent pas, à elles seules, de définir un service optimisé.

6

Les analyses statistiques mettent en évidence que la typologie d'habitat constitue le premier facteur d'impact sur les coûts par tonne collectée. Cependant cette typologie d'habitat n'est pas la cause directe des écarts de coûts : ce sont plutôt les différences de niveau de services liés au type d'habitat qui sont les principaux facteurs d'explications.

INTRODUCTION

Le référentiel national sur les coûts piloté par l'ADEME porte à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités (hors boues de station d'épuration) et sur des données observées. Pour veiller au bon déroulement de l'étude et orienter les travaux, deux comités ont été constitués :

- Un comité de pilotage : constitué d'ingénieurs de l'ADEME ;
- Un comité de suivi : composé d'acteurs nationaux présents également au Comité Connaissance des Coûts².

Le référentiel repose sur les principes suivants :

- Une construction à partir de données observées, c'est-à-dire d'informations issues des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ;
- Un partenariat avec les collectivités locales formées au remplissage de la matrice ou à ComptaCoût® et volontaires pour remplir la matrice des coûts sous SINOE® ;
- Un contrôle de la qualité du contenu des matrices ;
- Une exploitation statistique des données.

Ce référentiel doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance des coûts et de répondre à la demande :

- Des collectivités locales qui désirent être en mesure de se positionner par rapport à des structures équivalentes ;
- Des pouvoirs publics qui souhaitent pouvoir appréhender la structuration et l'évolution des coûts de la gestion des déchets pris en charge par les collectivités.

Une première édition du référentiel a été réalisée en 2009 sur la base de données 2006. Cette étude présentait des dispersions de coûts pour les principaux flux : ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries et ensemble des flux. Les facteurs de dispersion mis en évidence par les tests statistiques étaient essentiellement des facteurs de contexte (densité, zone touristique ou non...) qui, étant les plus impactant sur les coûts, masquaient les variations liées à des facteurs techniques (type de collecte, fréquence, mode de traitement...).

Cette deuxième édition vise à observer les coûts 2007/2008 pour les principaux flux et leur évolution par rapport à 2006. Les collectivités ont été classées par typologie d'habitat³ d'une part pour présenter des coûts selon cette classification et d'autre part pour neutraliser l'effet des facteurs de dispersion des coûts liés au contexte de la collectivité et ainsi centrer l'analyse sur les facteurs techniques.

Au final, l'échantillon est constitué de 111 collectivités couvrant 8 millions d'habitants desservis.

Cette étude est réalisée grâce aux outils développés par l'ADEME : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

² Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence sur les coûts du service public d'élimination des déchets en proposant des outils. Il est composé d'acteurs représentant les pouvoirs publics (DGCL, DGCCRF, MEDDTL), les collectivités locales (AMF, AMORCE, CNR), les entreprises et professionnels du déchet (APCM, ACFCI, FNADE, Eco Emballages) et les associations (CLCV, FNE, UFC Que Choisir).

³ L'ADEME classe les collectivités à compétence déchets selon cinq catégories d'habitat : rurales, mixtes, urbain, urbain dense et touristiques. Ces types d'habitat correspondent à des modes d'organisation des déchets assez nettement différenciés. Pour en savoir plus : [www.sinoe.org/Tout savoir sur SINOE/Outils et méthodes/Nomenclatures et données de référence/Typologie des EPCI](http://www.sinoe.org/Tout_savoir_sur_SINOE/Outils_et_méthodes/Nomenclatures_et_données_de_référence/Typologie_des_EPCI).

➤ La matrice des coûts⁴

La matrice, bâtie avec l'aide du Comité Connaissance des Coûts, est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, traitement).

La matrice permet avec le même niveau de détail et de précision de délivrer une information en montant financier (pour une période donnée, le plus souvent annuelle) et sous forme de coûts unitaires par tonne de déchets ou par habitant ; ces trois niveaux d'information sont particulièrement importants pour l'analyse et le suivi des coûts. Ces informations financières sont complétées par des données dites générales permettant de caractériser la collectivité (population, compétence, régime fiscal) et son service de gestion des déchets (fréquences de collecte, nombre de flux collectés).

Cette matrice est intégrée au module de saisie des coûts de SINOE[®], ce qui permet notamment une automatisation des calculs d'indicateurs.

La matrice permet :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités.

Les données issues de la matrice peuvent être utiles notamment pour :

- Identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
- Eclairer la prise de décision ;
- Etablir une tarification (redevance incitative, redevance spéciale, facturations en déchèteries...) ;
- Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

➤ La méthode ComptaCoût[®]

ComptaCoût[®] est une méthode (et non un outil informatique), basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

ComptaCoût[®] permet :

- De mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets ;
- De faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année ;
- De développer des outils de suivi technique de l'activité du service ;
- De mettre en place un véritable outil de suivi financier du service déchets.

⁴ Pour plus d'information www.ademe.fr : Déchets/Impacts et économie/Connaissance des coûts et des prix

Exemple du cadre d'une matrice des coûts

		FLUX DE DECHETS					TOTAL
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure					
		Communication					
		Total fonctionnelles					
	TECHNIQUES	Prévention					
		Collecte et pré-collecte					
		Transfert/transport					
		Traitement des déchets non dangereux					
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					
		Autres charges					
		Total techniques					
Total charges							
PRODUITS	INDUSTRIELS	Ventes de produits et d'énergie					
		Prestation à des tiers					
		Autres produits					
		Total industriels					
	SOUTIENS	Tous soutiens des sociétés agréées					
	AIDES	Reprise des subventions d'investissement («amortissements»)					
		Subventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
		Total aides					
	Total Produits						
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée						
	CONTRIBUTION DES USAGERS	TEOM					
		REOM					
		Redevance spéciale et facturations usagers					
		Total contribution des usagers					
	Contribution des collectivités adhérentes						
	Total contributions						

PARTIE 1 : STRUCTURE DE L'ECHANTILLON ET POINTS DE VIGILANCE

I. Structure et représentativité de l'échantillon

I.1. Constitution de l'échantillon

Pour la constitution de l'échantillon les critères suivants ont été fixés :

- Matrice 2007 ou 2008 validée dans SINOE®. Pour conserver un maximum de matrices, des matrices 2007 sont venues compléter les matrices 2008 : sur les 111 matrices, 68 présentent des coûts 2008, 43 des coûts 2007. Des tests statistiques ont permis de vérifier qu'il n'y avait pas de biais introduit en retenant des matrices des deux années. Lorsqu'une collectivité avait une matrice 2007 et une matrice 2008, la matrice de l'année la plus récente a été retenue ;
- Matrice avec au moins les flux ordures ménagères résiduelles (OMR), recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) et déchets des déchèteries ;
- Matrice avec les coûts de collecte et de traitement. Les matrices des syndicats de traitement ont été utilisées dans les exploitations par étape technique uniquement.

Tous les types de collectivités à compétence déchets sont représentés : 44 communautés de communes, 19 communautés d'agglomération, 4 communautés urbaines, 24 syndicats mixtes, 19 syndicats de type SIVOM ou SIVU et 1 commune indépendante.

I.2. Représentativité de l'échantillon

La représentativité du référentiel est satisfaisante puisque toutes les catégories de collectivités sont présentes malgré quelques écarts par rapport à la moyenne nationale : davantage de syndicats mixtes et de communautés d'agglomération d'une part et moins de communautés de communes d'autre part.

Répartition des collectivités selon la typologie d'habitat et la population

Typologie d'habitat	Référentiel			National		
	Nombre et % de collectivités	Population moyenne	% de population	% de collectivités	Population moyenne	% de population
Urbain dense	4 (4 %)	392 091	19 %	4 %	133 527	20 %
Urbain	14 (13 %)	209 293	36 %	9 %	75 301	25 %
Mixte	47 (41 %)	47 956	27 %	36 %	25 378	34 %
Rural	41 (37 %)	32 347	16 %	39 %	10 964	16 %
Touristique	5 (5 %)	32 156	2 %	12 %	10 696	5 %
Total	111	74 228	100 %	100 %	26 926	100 %

Les collectivités de l'échantillon sont présentes dans les 5 typologies d'habitat. Les habitats mixtes et urbains sont légèrement plus représentés.

Les collectivités du référentiel desservent en moyenne presque trois fois plus d'habitants que la moyenne des collectivités à compétence déchets (74 000 contre 27 000). Un décalage de même sens s'observe pour toutes les classes de la typologie.

II. Aide à la lecture de la synthèse

II.1. Indicateurs de coûts

Les indicateurs de coûts issus de la matrice sont les suivants :

- Coût complet : somme des charges ;
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues ;
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.

Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Ces indicateurs sont calculés par flux de déchets et exprimés en euros par habitant desservi⁵ et en euros par tonne collectée. Les coûts sont présentés hors TVA sauf si indication contraire et comprennent la TGAP⁶. Dans les exploitations réalisées, il n'est pas fait de distinction entre les opérations réalisées en régie ou en prestation.

II.2. Graphiques de dispersion

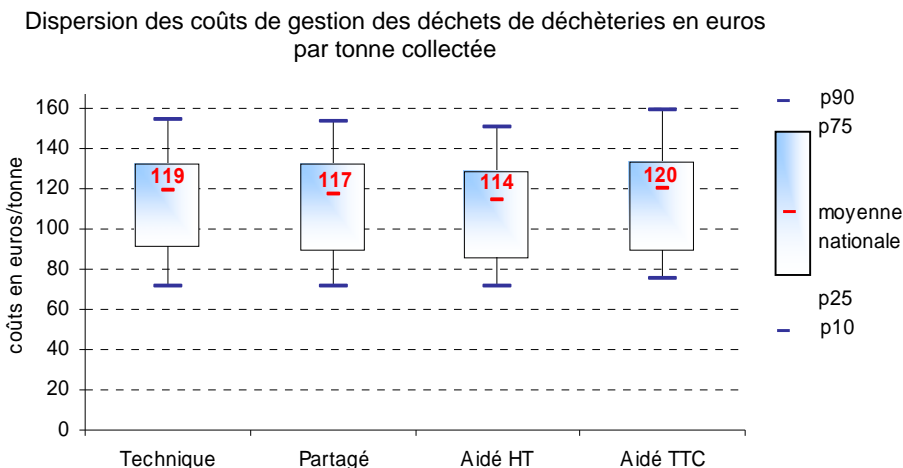
Les graphiques illustrant la synthèse présentent des plages de valeurs observées pour le flux des OMR, des RSOM hors verre, du verre, des déchets de déchèteries et l'ensemble des flux (c'est-à-dire pris en charge par les collectivités de l'échantillon et pas uniquement les quatre flux cités précédemment).

Sur chaque graphique figurent les statistiques suivantes :

- 1^{er} décile ou p10 : 10 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- 1^{er} quartile ou p25 : 25 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- Moyenne pondérée par la population ;
- 3^{ème} quartile ou p75 : 75 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- 9^{ème} décile ou p90 : 90 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- 50 % des collectivités se situent entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile ;
- 80 % des collectivités se situent entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile.

⁵ La population servant de base de calcul est la population INSEE

⁶ Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Exemple de lecture du graphique ci-dessus pour le coût technique :

- La moyenne pondérée du coût technique est de 119 € par tonne collectée ;
- 50 % des collectivités ont un coût technique se situant entre 91 € et 132 € par tonne collectée (coûts situés entre le 1er et le 3ème quartile) ;
- 80 % des collectivités ont un coût technique se trouvant entre 72 € et 155 € par tonne collectée (coûts situés entre le 1er et 9ème décile) ;
- 10 % des collectivités ont des coûts inférieurs à 72 € et 10 % des coûts supérieurs à 155 €.

Pour certaines exploitations notamment par étape technique la médiane sera présentée à la place de la moyenne. La médiane correspond à la valeur centrale d'une série de nombres classés par ordre croissant ou décroissant.

Dans les graphiques des pages suivantes, les coûts observés portent sur un échantillon de 111 collectivités pour les exploitations tous flux. En fonction des exploitations, ce nombre varie selon la disponibilité des informations. Par exemple, pour les OMR les exploitations portent sur un échantillon de 111 collectivités contre 67 pour les RSOM hors verre. Ou encore pour le stockage des OMR, les analyses reposent sur un échantillon de 43 collectivités contre 63 pour le tri des RSOM hors verre. Les exploitations présentées portent sur des échantillons jugés comme suffisant par l'ADEME pour assurer la robustesse des résultats.

II.3. Facteurs de dispersion

Les analyses statistiques permettent d'identifier des facteurs de dispersion des coûts et de les classer par ordre décroissant d'impact. Ces facteurs n'expliquent qu'une partie de la dispersion observée, celle-ci étant liée à un grand nombre de paramètres.

Compte tenu des corrélations existantes entre les différents facteurs, il n'est pas possible d'évaluer spécifiquement l'impact de chacun. Les écarts ont donc été calculés en considérant l'ensemble des facteurs identifiés.

Dans la partie 2 de ce rapport, les écarts de coûts présentés entre la moyenne et la valeur obtenue par les collectivités présentant l'ensemble des facteurs majorants (ou minorants) correspond à l'écart moyen observé entre ces deux situations (moyenne et majorante ou minorante) et ne constitue pas une évaluation du différentiel de coût lors du passage d'une situation à l'autre, toute chose égale par ailleurs.

PARTIE 2 : COÛTS OBSERVÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

I. Coûts des principaux flux en euros par tonne collectée

Les graphiques suivants présentent les coûts globaux pour l'ensemble des étapes techniques (collecte, transport, tri...) par tonne collectée pour :

- L'ensemble des flux ;
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- Les recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) ;
- Le verre ;
- Les déchets des déchèteries.

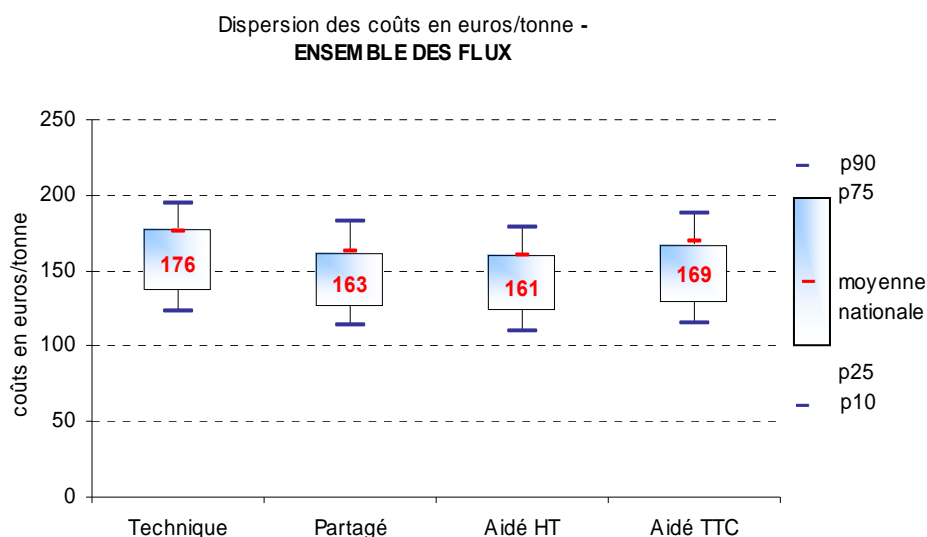
Les moyennes affichées sont des moyennes pondérées par la population.

Quels que soient les coûts ou les flux étudiés, les valeurs autour des moyennes présentent une forte dispersion qui s'explique par les contraintes de territoire, le niveau de service... Pour chacun des flux une première partie présentera les plages de coûts, puis une deuxième partie les facteurs de dispersion des coûts et leurs impacts.

Les tests statistiques font ressortir la typologie comme le premier facteur de dispersion des coûts. L'analyse croisée entre typologie d'habitat et facteurs organisationnels ont permis de mettre en évidence que les écarts de coûts entre typologies sont liés au niveau de service et aux quantités collectées. Ces facteurs sont présentés dans cette partie, les coûts par typologie seront présentés en partie 4.

I.1. Ensemble des flux

I.1.1. Dispersion des coûts observée



L'impact des soutiens des sociétés agréées (13 € par tonne collectée) et des aides (2 € par tonne collectée) contribue à réduire les coûts restant à la charge des collectivités. L'écart entre le coût complet et le coût technique n'a pas pu être calculé car le nombre de collectivités dans l'échantillon varie entre ces deux coûts. En effet, les collectivités qui n'ont pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits ne peuvent pas avoir de coût complet dans leur matrice.

80 % des collectivités ont un coût technique à la tonne collectée se situant entre 124 € et 195 €. Cette dispersion ne se resserre pas au niveau du coût aidé HT, qui s'étend de 109 € et 179 € la tonne collectée.

1.1.2. Facteurs de dispersion des coûts à la tonne collectée

Les facteurs de dispersion identifiés pour les coûts de gestion de l'ensemble des flux sont présentés ci-après par ordre décroissant d'impact sur les coûts :

- Nombre de flux au porte à porte ;
- Fréquence de collecte maximale des ordures ménagères résiduelles ;
- Présence d'une collecte des encombrants au porte à porte ;
- Performance de collecte du verre.

Tous flux confondus, les coûts à la tonne collectée sont principalement liés au mode d'organisation de la collecte. Les coûts augmentent à la fois avec le nombre de flux collectés au porte à porte et avec la fréquence de ramassage maximale des OMR.

L'existence d'une collecte d'encombrants au porte à porte et la quantité collectée par habitant augmentent sensiblement les coûts en détournant les flux des déchèteries, mode de collecte moins onéreux. Par ailleurs, les coûts ont tendance à diminuer avec la hausse des quantités de verre collecté par habitant.

Profils de collectivités selon les facteurs de dispersion des coûts identifiés*

Facteurs de dispersion	Collectivité A	Collectivité B
Nombre de flux au porte à porte	0 à 3	5 et +
Fréquence de collecte maximum des OMR	C1 à C2	C2 et +
Présence d'une collecte d'encombrants au PAP**	Non	Oui
Quantité de verre collecté par habitant et par an	30 kg et +	- de 30 kg

* Il convient de ne pas faire de rapprochement entre les facteurs de dispersion, les collectivités A et B correspondent aux situations minorantes et majorantes décrites en partie 1- II.3

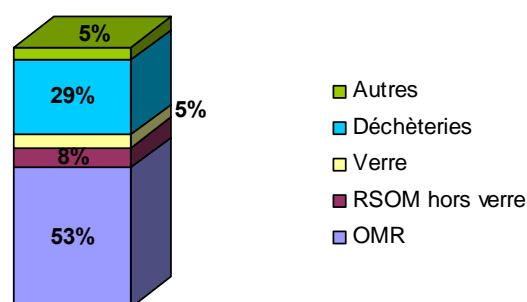
** Porte à porte

En comparaison au coût technique moyen en euros par tonne collectée (176 €), les collectivités de type A ont en moyenne un coût technique inférieur de 23 % et les collectivités de type B un coût supérieur de 7 %.

Par ailleurs et compte tenu de coûts techniques⁷ très variables selon les flux de déchets, environ 179 € pour les OMR, 342 € pour les recyclables secs hors verre, 78 € par tonne pour le verre, 119 € par tonne pour les déchets de déchèteries, la part de chaque flux dans le tonnage total modifie fortement les coûts à la tonne collectée tous flux confondus.

Les OMR et les déchèteries captent 82 % des tonnages émis par les usagers et la collecte sélective 13 % des tonnages.

Parts des flux de déchets selon les quantités collectées

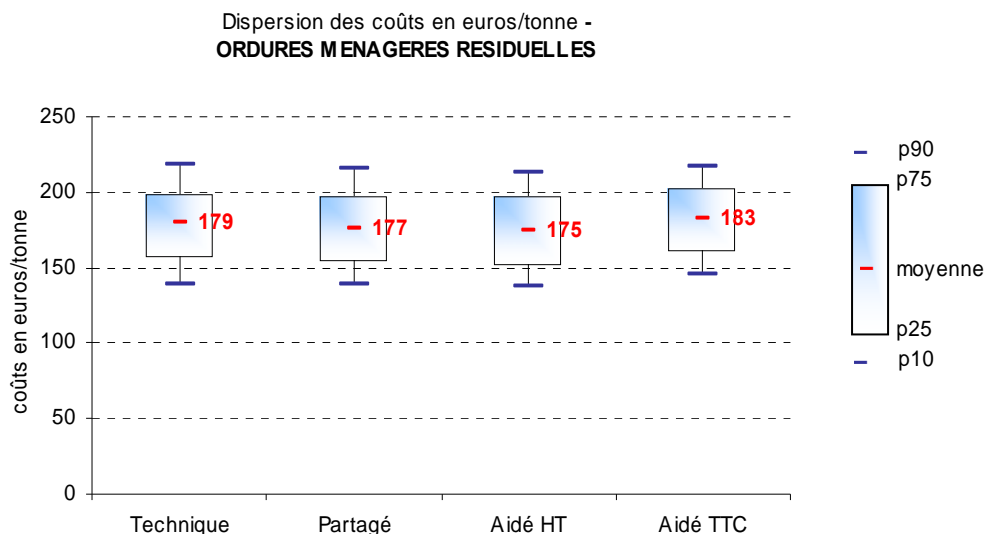


Source : Enquête collecte 2007, ADEME

⁷ Il s'agit bien du coût technique duquel les soutiens des sociétés agréées et les aides n'ont pas été déduits.

I.2. Ordures ménagères résiduelles

I.2.1. Dispersion des coûts observée



Ce flux bénéficie peu des soutiens des sociétés agréées et des aides ce qui explique une certaine constance entre les différents types de coûts observés tant sur les moyennes que sur les dispersions qui sont relativement homogènes.

L'écart entre le coût complet et le coût technique n'a pas pu être calculé car le nombre de collectivités dans l'échantillon varie entre ces deux coûts⁸.

80 % des collectivités ont un coût technique des OMR situé entre 139 € et 219 € par tonne collectée. De façon plus restreinte, pour 50 % des collectivités ce coût se situe entre 156 € et 198 € par tonne collectée.

I.2.2. Facteurs de dispersion des coûts à la tonne collectée

Les facteurs de dispersion des coûts de gestion des OMR qui ont pu être identifiés dans le cadre de cette étude sont présentés ci-après par ordre décroissant d'impact sur les coûts :

- Fréquence de collecte ;
- Mode de traitement.

Profils de collectivités selon les facteurs de dispersion des coûts identifiés*

Facteurs de dispersion	Collectivité A	Collectivité B
Fréquence de collecte maximum des OMR	C1	C3 et +
Mode de traitement principal des OMR	Stockage	Incinération

* Il convient de ne pas faire de rapprochement entre les facteurs de dispersion, les collectivités A et B correspondent aux situations minorantes et majorantes décrites en partie 1 II.3

⁸ Les collectivités qui n'ont pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits ne peuvent pas avoir de coût complet dans leur matrice.

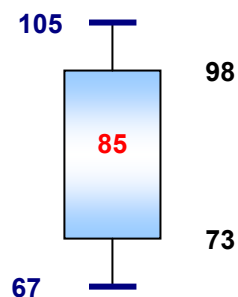
En comparaison au coût technique moyen en euros par tonne collectée (179 €), les collectivités de type A ont en moyenne un coût technique inférieur de 3 % et les collectivités de type B un coût supérieur de 8 %.

I.2.3. Coûts par étape technique

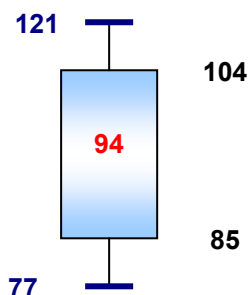
Le coût médian de précollecte et collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est de 85 € par tonne collectée.

Pour 50 % des collectivités, ce coût se situe entre 73 € et 98 €, la dispersion est relativement resserrée.

Précollecte et collecte des OMR - Coût complet médian en euros par tonne collectée



Incinération OMR - Coût complet médian en euros par tonne collectée



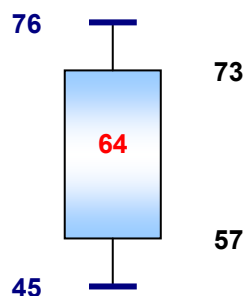
Le coût médian d'incinération des OMR est de 94 € par tonne collectée.

La dispersion est serrée pour l'incinération des OMR : 50 % des collectivités ont un coût se situant entre 85 € et 104 €.

Le coût médian de stockage des OMR est de 64 € par tonne collectée.

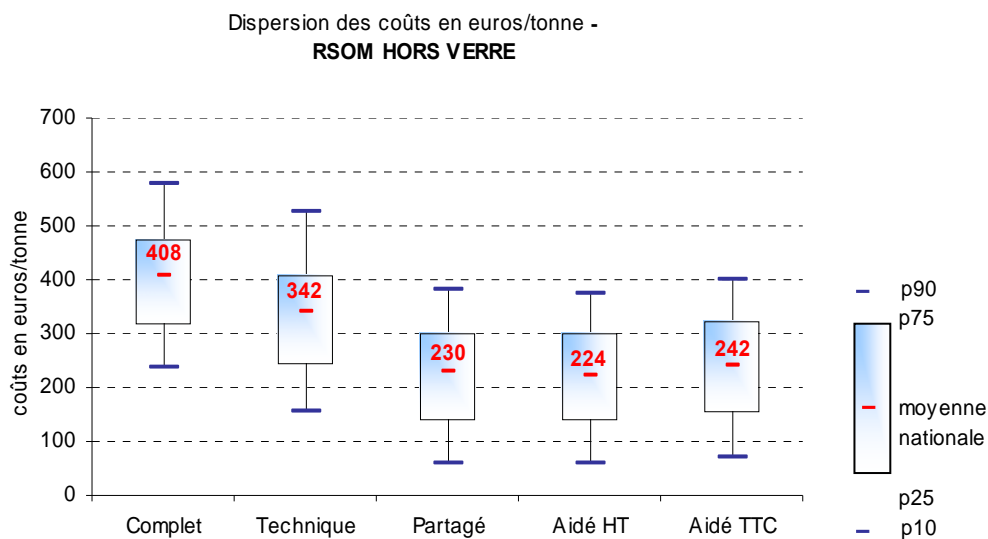
Comme pour l'incinération la dispersion est serrée : 50 % des collectivités ont un coût de stockage des OMR situé entre 57 € et 73 €.

Stockage OMR - Coût complet médian en euros par tonne collectée



I.3. Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

I.3.1. Dispersion des coûts observée



Le coût moyen de gestion des RSOM hors verre est quasiment divisé par deux entre le coût complet et le coût aidé HT, passant de 408 € à 224 € par tonne collectée. Cet écart provient des ventes de matériaux (environ 66 € par tonne collectée), du soutien des sociétés agréées (112 € par tonne collectée) et enfin des aides (6 € par tonne collectée).

Quel que soit le type de coût observé, la dispersion des valeurs est conséquente : 80 % des collectivités ont un coût complet situé entre 236 € et 578 € par tonne collectée et un coût aidé situé entre 58 € et 374 € par tonne collectée.

En moyenne le coût aidé en euros par tonne collectée des RSOM hors verre reste supérieur à celui des OMR (224 € contre 175 €) avec des situations différentes selon les collectivités, notamment en fonction des quantités de RSOM hors verre collectés et des produits industriels perçus : l'accroissement des performances se traduit en général par une diminution des coûts aidés en euros par tonne collectée des RSOM hors verre et peuvent devenir inférieurs à ceux des OMR.

I.3.2. Facteurs de dispersion des coûts à la tonne collectée

Les facteurs de dispersion des coûts de gestion des RSOM hors verre présentés ci-après sont classés par ordre décroissant d'impact sur les coûts :

- Mode et fréquence de collecte ;
- Quantités de RSOM hors verre collectés ;
- Nombre de flux de RSOM hors verre collectés.

La collecte au porte à porte et l'augmentation de la fréquence de collecte impactent à la hausse les coûts à la tonne des RSOM hors verre.

Par ailleurs, les coûts ont tendance à diminuer avec l'accroissement des quantités de RSOM hors verre collectés par habitant et le nombre de flux de RSOM hors verre collectés. Les quantités collectées sont plus importantes quand la collecte est réalisée au moins partiellement au porte à porte, que lorsqu'elle est entièrement organisée en apport volontaire : 49 kg au porte-à-porte hebdomadaire et 37 kg en apport volontaire. L'écart des quantités collectées est identique en habitat rural ou en habitat mixte.

Les zones urbaines ne sont que très rarement concernées par un ramassage uniquement en apport volontaire.

Profils de collectivités selon les facteurs de dispersion des coûts identifiés*

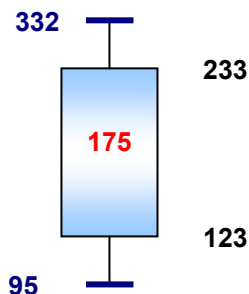
Facteurs de dispersion	Collectivité A	Collectivité B
Mode et fréquence de collecte des RSOM hors verre	Apport volontaire	Porte à porte ou mixte, C1 et +
Quantité de RSOM hors verre collectés par habitant et par an	+ de 40 kg	- de 40 kg
Nombre de flux de RSOM hors verre collectés	+ de 3	1 à 2

* Il convient de ne pas faire de rapprochement entre les facteurs de dispersion, les collectivités A et B correspondent aux situations minorantes et majorantes décrites en partie 1 II.3

En comparaison au coût technique moyen en euros par tonne collectée (342 €), les collectivités de type A ont en moyenne un coût technique inférieur de 24 % et les collectivités de type B un coût supérieur de 22 %.

I.3.3. Coûts par étape technique

Précollecte et collecte des RSOM hors verre - Coût complet médian en euros par tonne collectée



Le coût médian de précollecte et collecte des recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) est de 175 € par tonne collectée.

Pour 50 % des collectivités, ce coût se situe entre 123 € et 233 €.

Plus largement, 80 % des collectivités ont un coût de précollecte et de collecte situé entre 95 € et 332 €.

La dispersion est importante pour cette étape technique, il s'agit d'une des conséquences de schémas d'organisation de la collecte variés selon les collectivités.

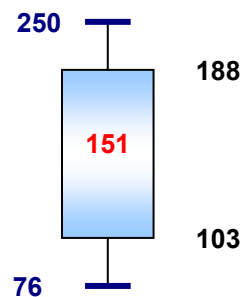
Le coût médian de tri des RSOM hors verre est de 151€ par tonne collectée.

Pour 50 % des collectivités, ce coût se situe entre 103 € et 188 €.

Plus largement, 80 % des collectivités ont un coût de tri situé entre 76 € et 250 €.

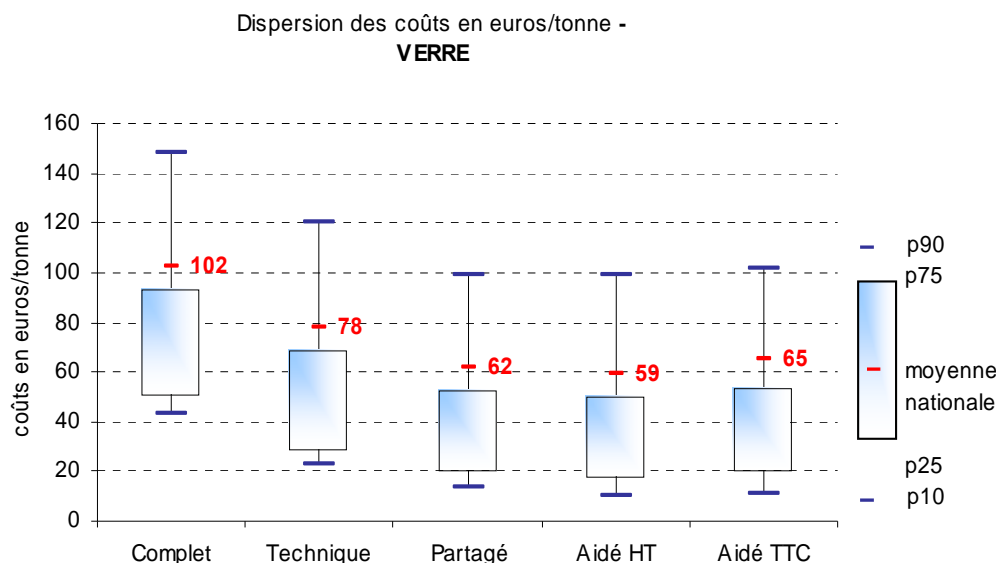
Que ce soit pour la collecte, le tri ou toutes étapes techniques confondues, les coûts de gestion des RSOM hors verre sont très dispersés selon les collectivités.

Tri des RSOM hors verre - Coût complet médian en euros par tonne collectée



I.4. Verre

I.4.1. Dispersion des coûts observée



Entre les coûts complets et aidés, les coûts sont pratiquement divisés par deux, ceci en raison des ventes de matériaux (24 € par tonne collectée), des soutiens des sociétés agréées (16 € par tonne collectée) et des aides (3 € par tonne collectée).

Contrairement aux autres flux de déchets, le coût moyen de gestion du verre ne se situe pas entre les 1^{er} et le 3^{ème} quartiles : 50 % des collectivités ont un coût complet situé entre 50 € et 93 € par tonne collectée, les coûts nettement plus élevés d'une partie des collectivités (liés au mode de collecte) tirent vers le haut le coût complet moyen qui est de 102 € par tonne collectée. Il convient donc d'élargir l'analyse en présentant les médianes qui correspondent à la valeur centrale d'une série de nombres. Du coût complet au coût aidé TTC les médianes en euros par tonne collectée sont de : 59 €, 37 €, 29 €, 28 €, 29 €.

Comme pour les RSOM hors verre, les dispersions de coûts sont conséquentes quel que soit le type de coût observé : 80 % des collectivités ont un coût aidé situé entre 10 € et 99 € par tonne collectée.

I.4.2. Facteurs de dispersion des coûts à la tonne collectée

Les facteurs de dispersion des coûts de gestion du verre présentés ci-après sont classés par ordre décroissant d'impact sur les coûts :

- Mode et fréquence de collecte ;
- Ratio de collecte du verre.

La collecte au porte à porte et l'augmentation de la fréquence de collecte impactent à la hausse les coûts de gestion du verre. Par ailleurs, les coûts ont tendance à diminuer avec l'augmentation des quantités de verre collecté par habitant.

L'organisation de la collecte a un impact sur les performances de collecte du verre. Dans les collectivités qui collectent le verre uniquement par apport volontaire, le ratio collecté par habitant et par an est de 33 kg, il est de 40 kg pour les collectivités collectant le verre au porte à porte 2 fois par mois ou moins.

L'impact du type d'habitat est aussi très sensible sur les quantités de verre collecté : en habitat urbain ce ratio est inférieur de moitié à celui observé en habitat rural (21 kg par habitant en urbain et urbain dense contre 41 kg par habitant en rural).

Les typologies d'habitat impliquent des organisations techniques différentes et des quantités de verre collecté par habitant variables.

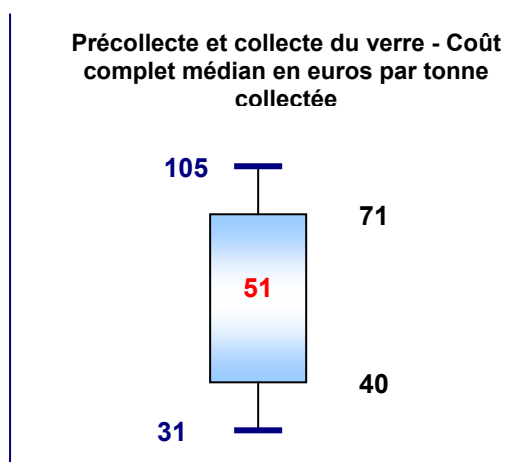
Profils de collectivités selon les facteurs de dispersion des coûts identifiés*

Facteurs de dispersion	Collectivité A	Collectivité B
Mode et fréquence de collecte du verre	Apport volontaire	Porte à porte ou mixte, C0,5 ou C1
Quantité de verre collecté par habitant et par an	+ de 30 kg	- de 30 kg

* Il convient de ne pas faire de rapprochement entre les facteurs de dispersion, les collectivités A et B correspondent aux situations minorantes et majorantes décrites en partie 1 II.3

En comparaison au coût technique moyen en euros par tonne collectée (78 €), les collectivités de type A ont en moyenne un coût technique inférieur de 54 % et les collectivités de type B un coût supérieur de 32 %.

I.4.3. Coûts par étape technique



Le coût médian de précollecte et collecte du verre est de 51 € par tonne collectée.

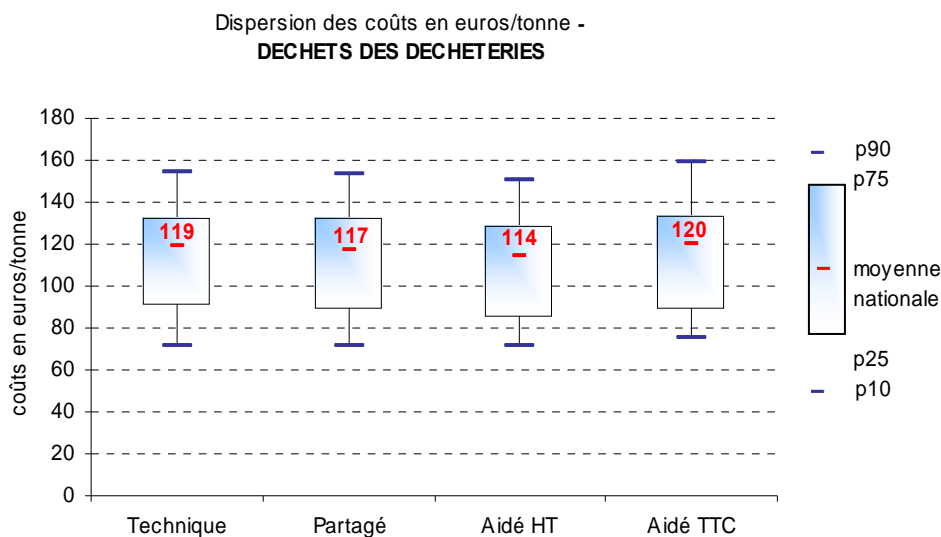
Pour 50 % des collectivités, ce coût se situe entre 40€ et 71 €.

Plus largement, 80 % des collectivités ont un coût de précollecte et de collecte situé entre 31 € et 105 €.

Comme pour les RSOM hors verre, la dispersion est conséquente pour ce flux.

I.5. Déchets des déchèteries

I.5.1. Dispersion des coûts observée



Ce flux bénéficie peu des soutiens et des aides ce qui explique une certaine constance entre les différents types de coûts observés.

L'écart entre le coût complet et le coût technique n'a pas pu être calculé car le nombre de collectivités dans l'échantillon varie entre ces deux coûts⁹.

80 % des collectivités ont un coût technique des déchets des déchèteries situé entre 72 € et 155 € par tonne collectée. De façon plus restreinte, 50 % des collectivités ont un coût technique se situant entre 91 € et 132 € par tonne collectée. Les plages de valeurs sont approximativement identiques pour le coût aidé HT.

I.5.2. Facteurs de dispersion des coûts à la tonne collectée

Les facteurs de dispersion des coûts de gestion des déchets de déchèteries présentés ci-après sont classés par ordre décroissant d'impact sur les coûts :

- La quantité collectée ;
- La nature des déchets collectés.

Profils de collectivités selon les facteurs de dispersion des coûts identifiés

Facteurs de dispersion	Collectivité A	Collectivité B
Quantité de déchets de déchèteries collectés par habitant et par an	- de 100 kg	+ de 200 kg

En comparaison au coût technique moyen en euros par tonne collectée (119 €), les collectivités de type A ont en moyenne un coût technique inférieur de 16 % et les collectivités de type B un coût supérieur de 26 %.

⁹ Les collectivités qui n'ont pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits ne peuvent pas avoir de coût complet dans leur matrice.

L'impact des quantités collectées par habitant sur le coût à la tonne est à rapprocher de la nature des déchets collectés avec des coûts de traitement associés qui peuvent être très différents : lorsque les quantités collectées en déchèteries augmentent, la part des déchets verts a tendance à augmenter plus vite que d'autres flux tels que les encombrants par exemple. Dans l'échantillon du référentiel, les collectivités captant plus de 200 kg par habitant (hors gravats) en déchèteries, ont une part de déchets verts de 35 %, tandis que pour les collectivités collectant moins de 100 kg par habitant en déchèteries la part des déchets verts est de 27 %. L'effet inverse est observé pour les encombrants.

Part des déchets	Ratio de collecte en déchèteries <100kg/habitant	Ratio de collecte en déchèteries >200kg/habitant
Part déchets verts	27 %	35 %
Part encombrants	31 %	25 %

L'accueil de déchets dangereux en déchèteries, dont le coût de traitement à la tonne est significativement plus important que pour les autres flux, est également un facteur de dispersion des coûts. Toutefois l'impact n'a pas pu être mesuré car les deux facteurs vus ci-dessus masquent tous effets des déchets dangereux sur les coûts.

II. Coûts des principaux flux en euros par habitant

Les graphiques suivants présentent les coûts globaux pour l'ensemble des étapes techniques (collecte, transport, tri...) par habitant pour :

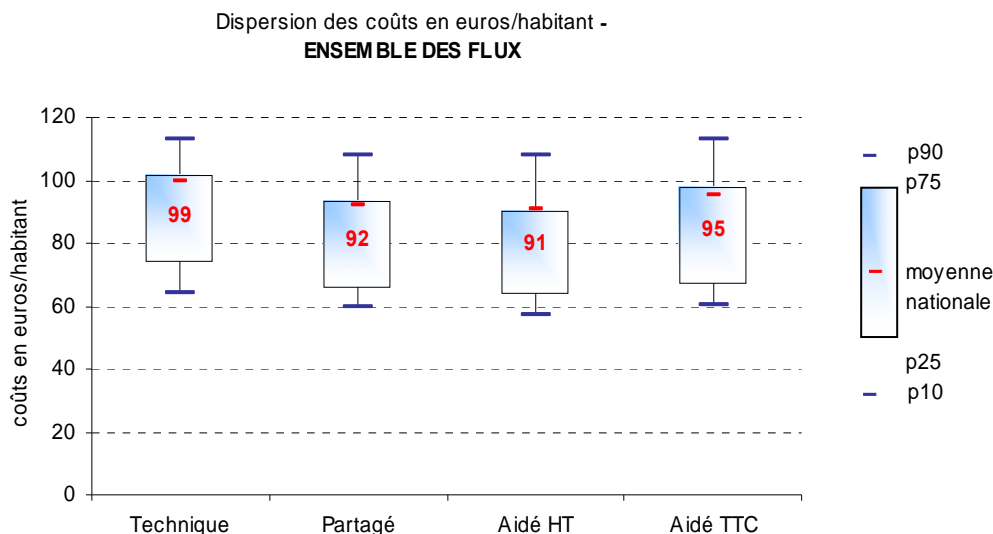
- L'ensemble des flux ;
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- Les recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) ;
- Le verre ;
- Les déchets des déchèteries.

Les moyennes affichées sont des moyennes pondérées par la population.

Quels que soient les coûts ou les flux étudiés, les valeurs autour des moyennes présentent une forte dispersion. Les coûts par habitant sont la résultante des coûts par tonne et des quantités collectées. En conséquence, le facteur de dispersion des coûts par habitant est directement la quantité de déchets collectés par habitant et indirectement les coûts par tonne collectée (dont les facteurs de dispersion ont été présentés précédemment). Pour chacun des flux une première partie présentera les plages de coûts, puis une deuxième partie exposera l'impact économique des quantités collectées.

II.1. Ensemble des flux

II.1.1. Dispersion des coûts observée

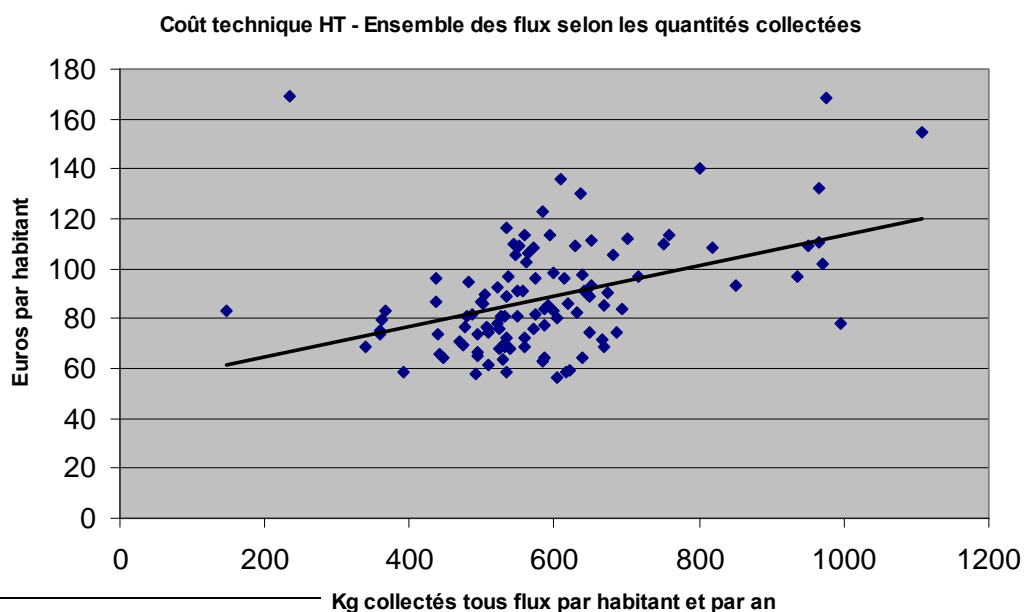


Le coût aidé moyen de gestion de l'ensemble des flux de déchets est de 91 € par habitant, après déduction des produits, soutiens et aides. Les produits industriels (vente d'énergie et de matériaux, prestations extérieures) représentent en moyenne 9 € par habitant. Les soutiens apportent un complément important, estimé à près 7 € par habitant, montant équivalent à celui correspondant aux déclarations des sociétés agréées (427 millions d'euros, soient 7 € par habitant), les aides sont de 1 € par habitant. L'écart entre le coût complet et le coût technique n'a pas pu être calculé car le nombre de collectivités dans l'échantillon varie entre ces deux coûts¹⁰.

Les coûts technique et aidé par habitant peuvent varier sensiblement selon les collectivités : 80 % des collectivités ont un coût technique situé entre 64 € et 113 € par habitant et un coût aidé entre 57 € et 108 € par habitant.

Les diverses recettes perçues par les collectivités permettent de baisser les coûts.

II.1.2. Facteur de dispersion des coûts à l'habitant

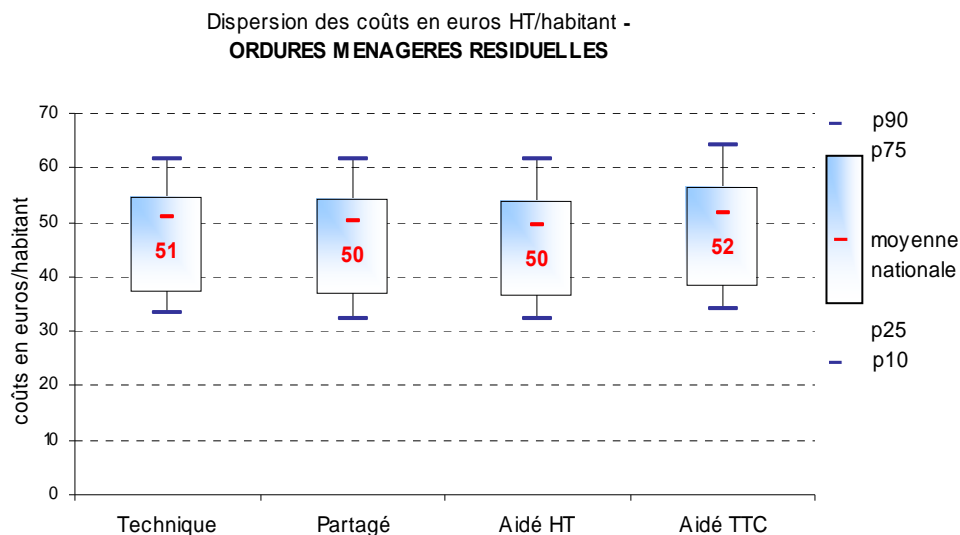


¹⁰ Les collectivités qui n'ont pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits ne peuvent pas avoir de coût complet dans leur matrice.

Tous flux confondus, l'impact de la quantité collectée par habitant sur le coût par habitant existe mais il est relativement faible. L'augmentation des coûts techniques est de 0,06 € par habitant pour 1 kg supplémentaire par an de déchets collectés tous flux confondus.

II.2. Ordures ménagères résiduelles

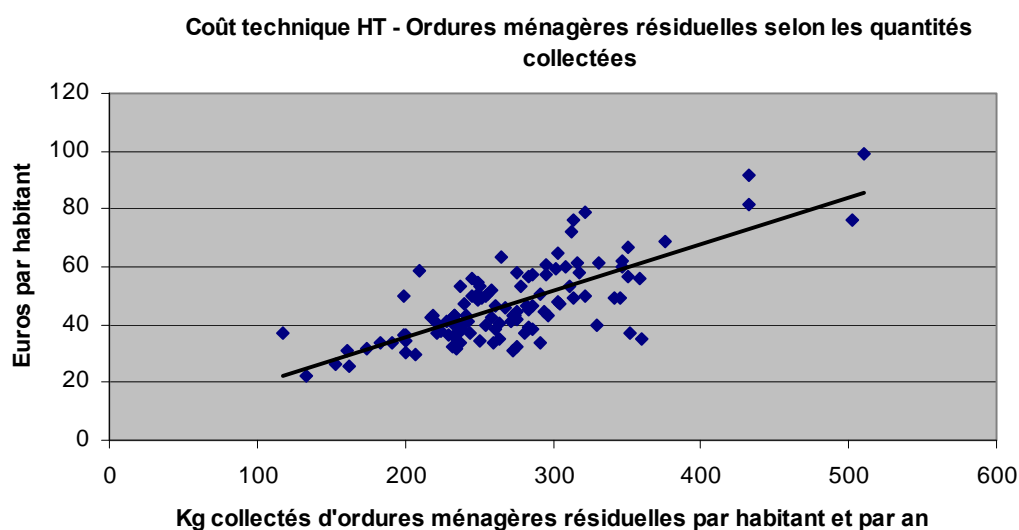
II.2.1. Dispersion des coûts observée



Ce flux bénéficie de peu de soutiens et aides, environ 1 € par habitant (différence entre le coût technique et le coût aidé HT). L'écart entre le coût complet et le coût technique n'a pas pu être calculé car le nombre de collectivités dans l'échantillon varie entre ces deux coûts¹¹.

80 % des collectivités ont un coût technique de gestion des OMR situé entre 33 € et 62 € par habitant.

II.2.2. Facteur de dispersion des coûts à l'habitant

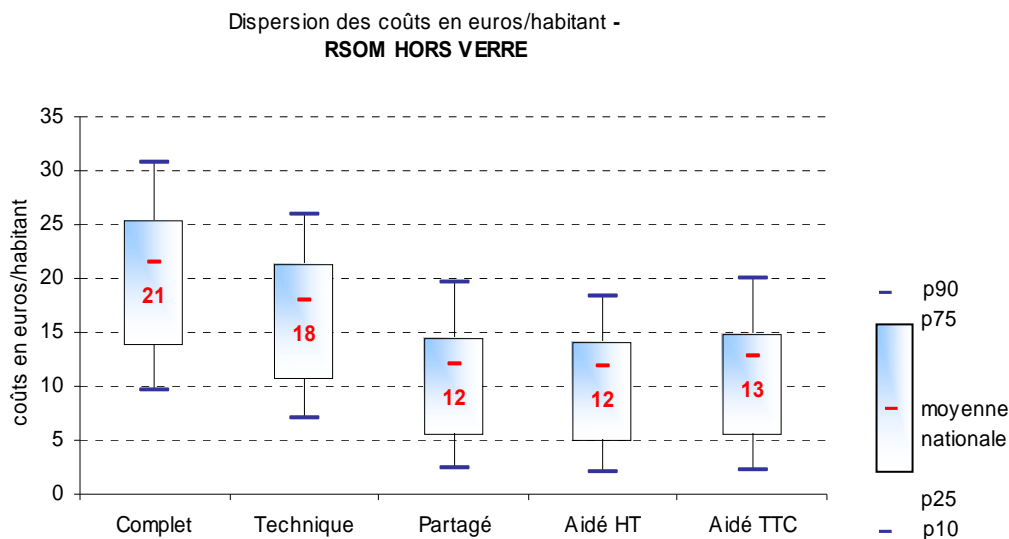


¹¹ Les collectivités qui n'ont pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits ne peuvent pas avoir de coût complet dans leur matrice.

Pour les OMR, l'impact de la quantité de déchets collectés par habitant est net : 1 kg par an et par habitant supplémentaire d'OMR collectées coûte 0,16 € par habitant de plus pour le coût technique.

II.3. Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

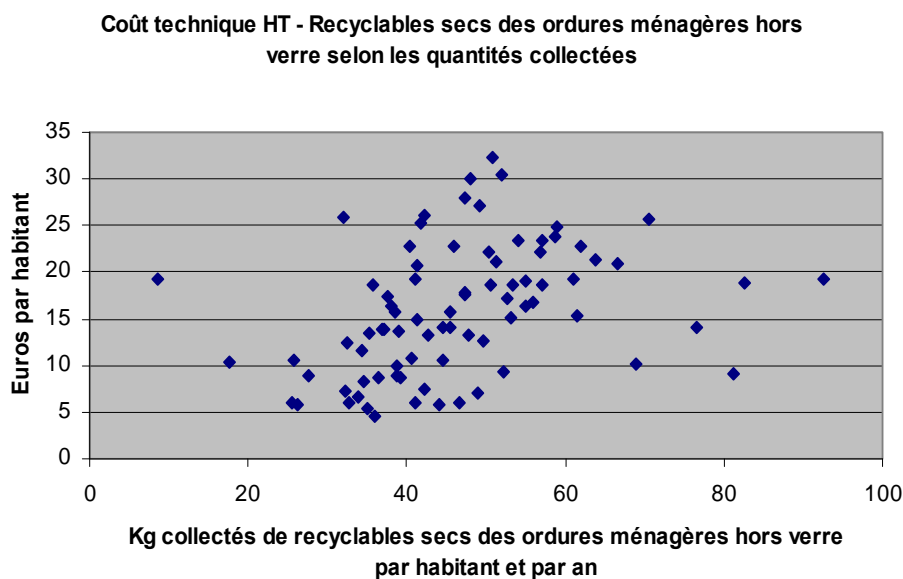
II.3.1. Dispersion des coûts observée



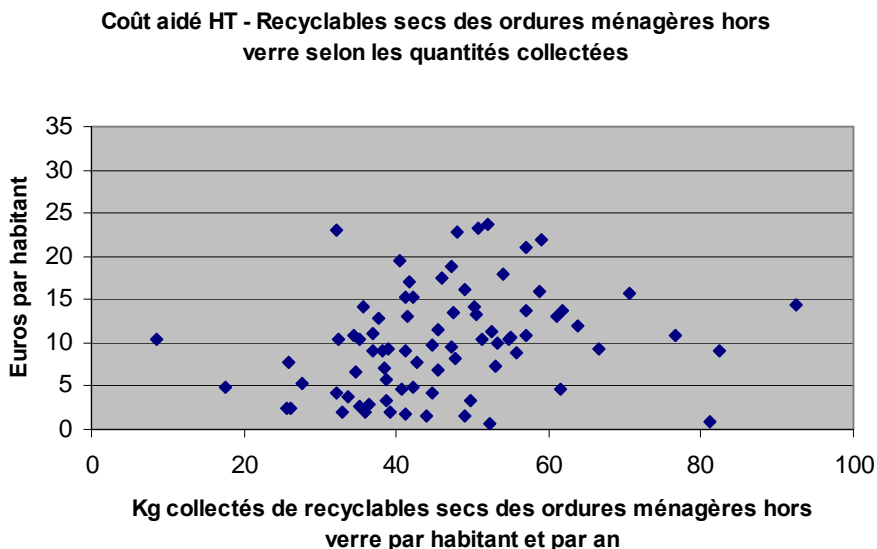
L'impact des ventes de matériaux, du soutien des sociétés agréées et des aides est très important sur ce flux ; ces différentes recettes permettent de diminuer d'environ 43 % le coût restant à la charge de la collectivité : le coût aidé HT moyen est de 12 € par habitant.

Comme pour les euros par tonne, les valeurs sont très dispersées quels que soient les types de coûts observés : 80 % des collectivités ont un coût aidé HT situé entre 2 € et 18 € par habitant, plus restrictivement 50 % des collectivités ont un coût situé entre 5 € et 14 € par habitant.

II.3.2. Facteur de dispersion des coûts à l'habitant

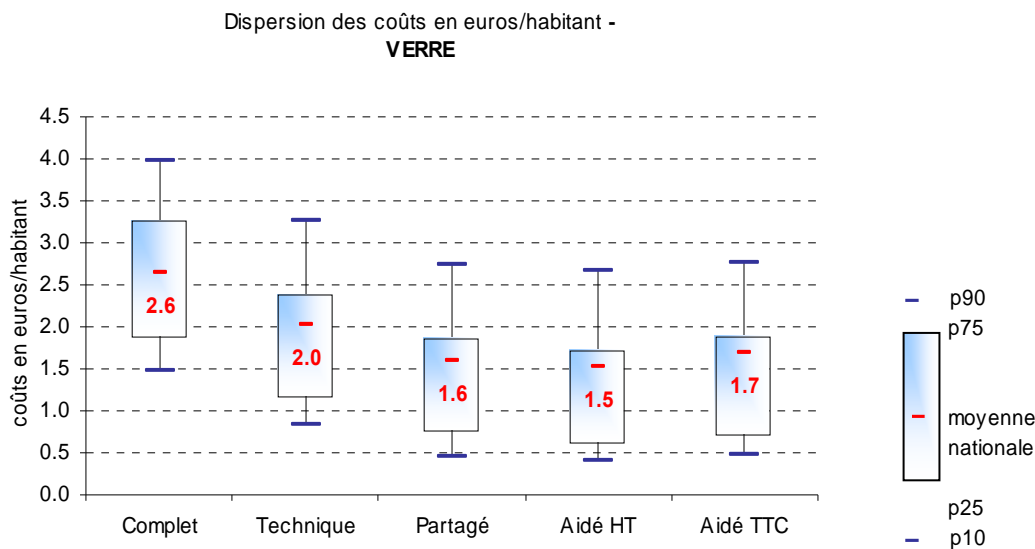


Il n'est pas mis en évidence de relation entre la hausse des quantités collectées et les coûts par habitant des RSOM hors verre, pour les coûts techniques et encore plus pour les coûts aidés. Ce résultat s'explique par la forte dispersion des coûts en euros par tonne collectée et la progression des produits et surtout des soutiens en fonction des quantités collectées.



II.4. Verre

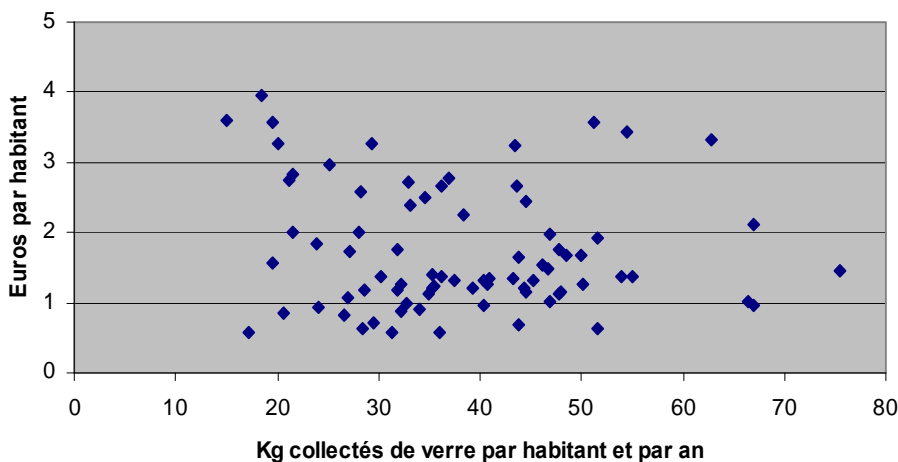
II.4.1. Dispersion des coûts observée



La part des produits est importante sur ce flux, la revente du verre est d'environ 0,6 € par habitant, les soutiens et aides contribuent également à la baisse du coût complet pour 0,5 €
80 % des collectivités ont un coût aidé de gestion du verre situé entre 0,4 € et 2,7 € par habitant.

II.4.2. Facteur de dispersion des coûts à l'habitant

Coût technique HT - Verre selon les quantités collectées

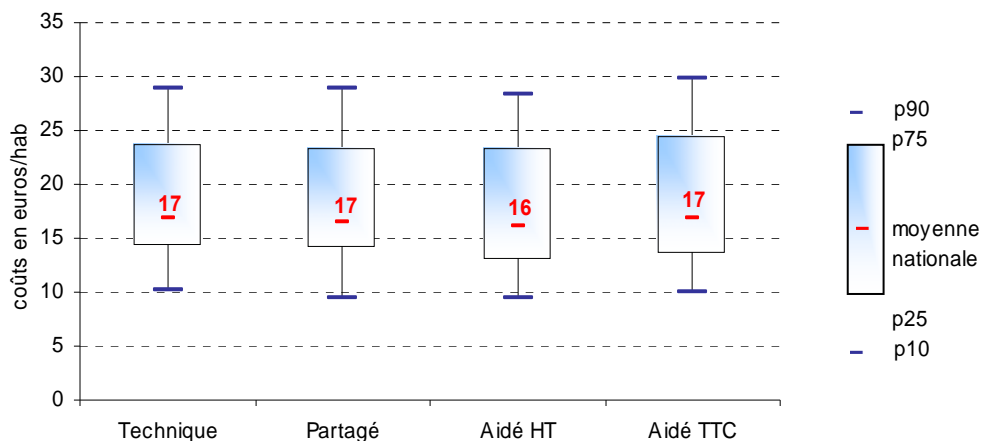


La quantité de verre collecté par habitant n'a pas d'impact sur le coût technique par habitant de la gestion du verre, en raison de la forte dispersion des coûts en euros par tonne collectée, de la progression des produits en fonction des quantités collectées et de l'importance des coûts fixes.

II.5. Déchets des déchèteries

II.5.1. Dispersion des coûts observée

Dispersion des coûts en euros / habitant -
DECHETS DES DECHETERIES

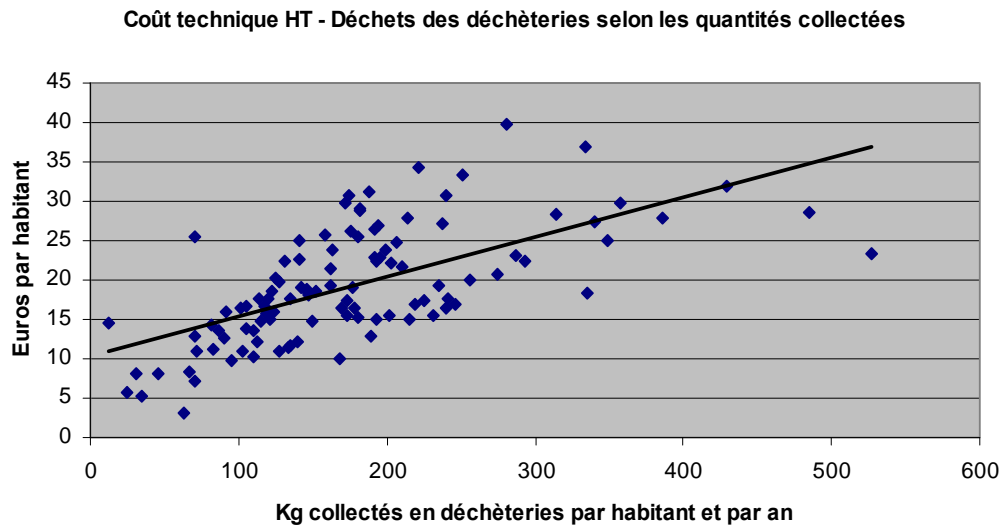


Le flux des déchets de déchèteries ne bénéficie pratiquement pas d'aides et de subventions. L'écart entre le coût complet et le coût technique n'a pas pu être calculé car le nombre de collectivités dans l'échantillon varie entre ces deux coûts¹².

80 % des collectivités ont un coût technique de gestion des déchets des déchèteries situé entre 10 € et 29 € par habitant.

¹² Les collectivités qui n'ont pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits ne peuvent pas avoir de coût complet dans leur matrice.

II.5.2. Facteur de dispersion des coûts à l'habitant



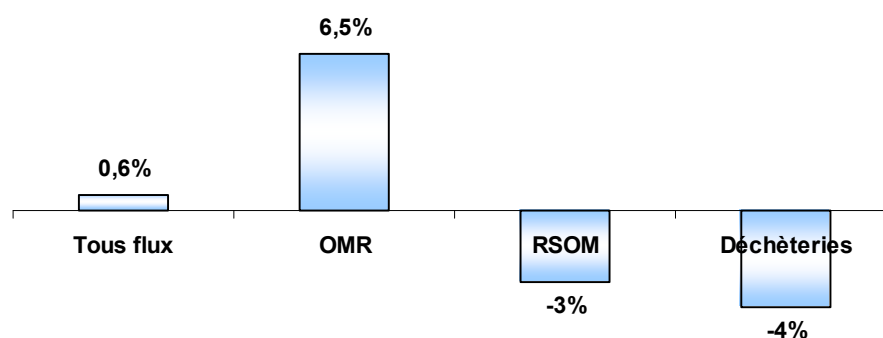
Pour les déchets de déchèteries, le lien entre la quantité collectée par habitant et le coût par habitant desservi existe : l'augmentation des coûts techniques est de 0,05 € par habitant pour 1 kg supplémentaire par an de déchets collectés en déchèteries.

PARTIE 3 - EVOLUTION DU COUT TECHNIQUE PAR RAPPORT A 2006

31 collectivités sont communes aux échantillons de la 1^{ère} et de la 2^{ème} édition du référentiel. Les graphiques ci-dessous représentent les évolutions des coûts observées sur la période 2006-2008 pour cet échantillon.

I. Coût technique par tonne collectée

**Evolution en % du coût technique en euros par tonne collectée
entre 2006 et 2008**



Entre 2006 et 2007/2008, le coût technique à la tonne collectée tous flux confondus a faiblement augmenté de 13 (+0,6 %) avec cependant des différences sensibles selon les flux.

Le coût de gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) progresse sensiblement de 6,5 %, ceci est en partie lié à l'augmentation de 10 % des coûts à la tonne collectée du stockage et de l'incinération par rapport à la précédente édition du référentiel.

Le coût des recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) affiche un recul de 3 % soit 7 € la tonne qui est essentiellement dû à l'augmentation générale des recettes liées à la vente des matériaux entre 2006 et 2008, ces recettes venant en déduction du coût complet pour constituer le coût technique. Par exemple pour les emballages légers et le verre, la recette moyenne est de 46 € par tonne en 2006, 51 € par tonne en 2007 et 54 € par tonne 2008.

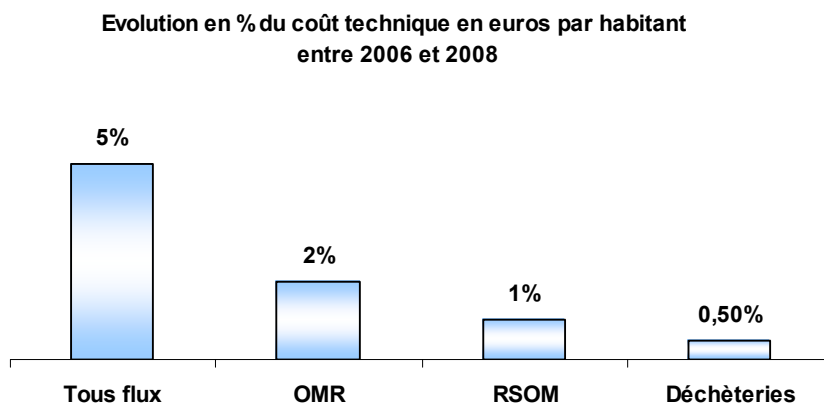
Le coût technique de gestion des déchets des déchèteries a baissé de 4 % entre 2006 et 2007/2008. Le tonnage collecté en déchèteries augmente plus rapidement que le nombre de déchèteries, ce qui permet ainsi de répartir les charges fixes sur une quantité de déchets plus importante : entre 2005 et 2007, +15 % en tonnage et +10 % de déchèteries ouvertes (source : Enquête collecte 2007, ADEME). L'augmentation des recettes liées à la vente des matériaux peut également expliquer cette diminution du coût technique.

¹³ Attention étude menée sur les années 2007 et 2008 donc l'incidence sur les coûts liée à la hausse de la TGAP n'est pas encore intégrée.

II. Coût technique par habitant

Les coûts par habitant sont la résultante des coûts par tonne et des quantités collectées. Pour analyser les évolutions de coût par habitant, il convient d'observer ces deux variables.

Entre 2006 et 2007/2008, le coût technique par habitant tous flux confondus a augmenté d'environ 5 %. Les enquêtes collecte 2005 et 2007 de l'ADEME affichent une tendance à la hausse de la quantité de déchets collectés tous flux confondus.



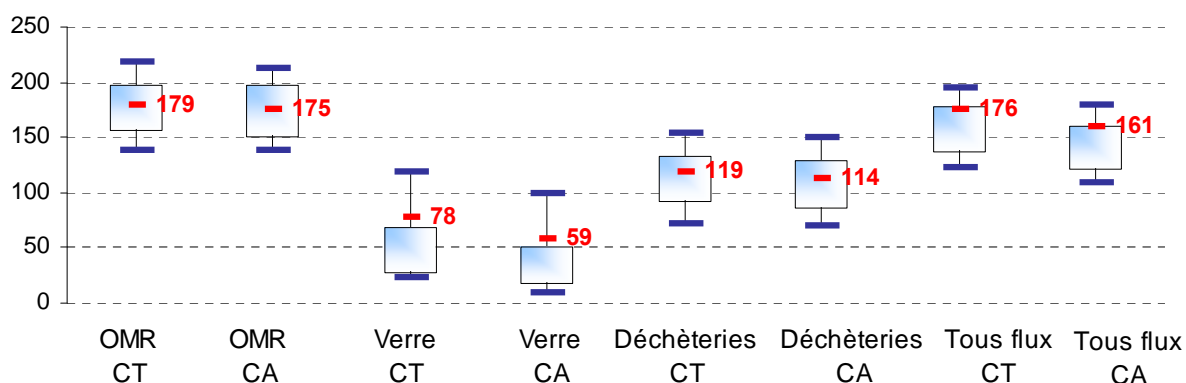
Pour les OMR la baisse des quantités collectées présentée dans l'enquête collecte 2007 de l'ADEME combinée à l'augmentation des coûts par tonne conduisent à une hausse des coûts par habitant de 2%. Les coûts de gestion par habitant des RSOM et des déchets de déchèteries ont peu augmenté entre 2006 et 2007/2008 : la hausse des quantités collectées (source : Enquête collecte 2005 et 2007, ADEME) a été en partie compensée par la baisse des coûts par tonne collectée.

PARTIE 4 – COÛTS OBSERVÉS PAR TYPOLOGIE D'HABITAT

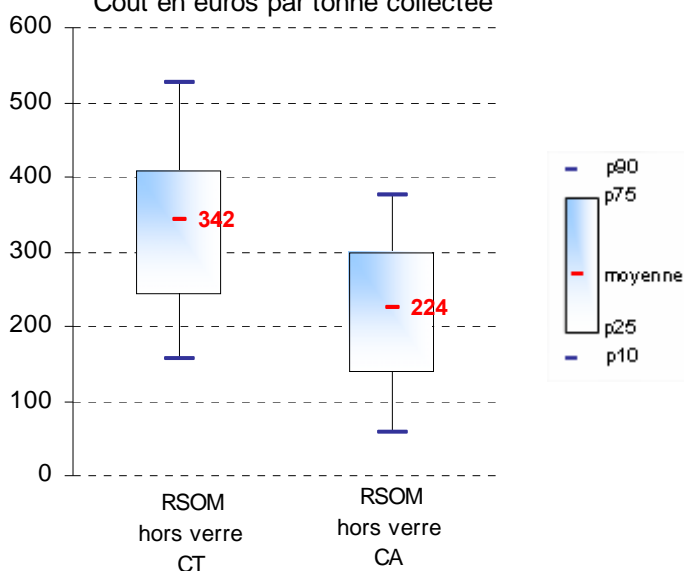
Cette quatrième partie s'attache à présenter et comparer les coûts par tonne collectée et par habitant selon la typologie d'habitat¹⁴. Pour faciliter les comparaisons de coûts de chaque typologie d'habitat avec les coûts toutes typologies d'habitat confondues, le tableau ci-dessous a été construit sur la base des résultats présentés en partie 2.

➤ Par tonne collectée, coût technique (CT) et coût aidé (CA)

Toutes typologies confondues - Coût en euros par tonne collectée

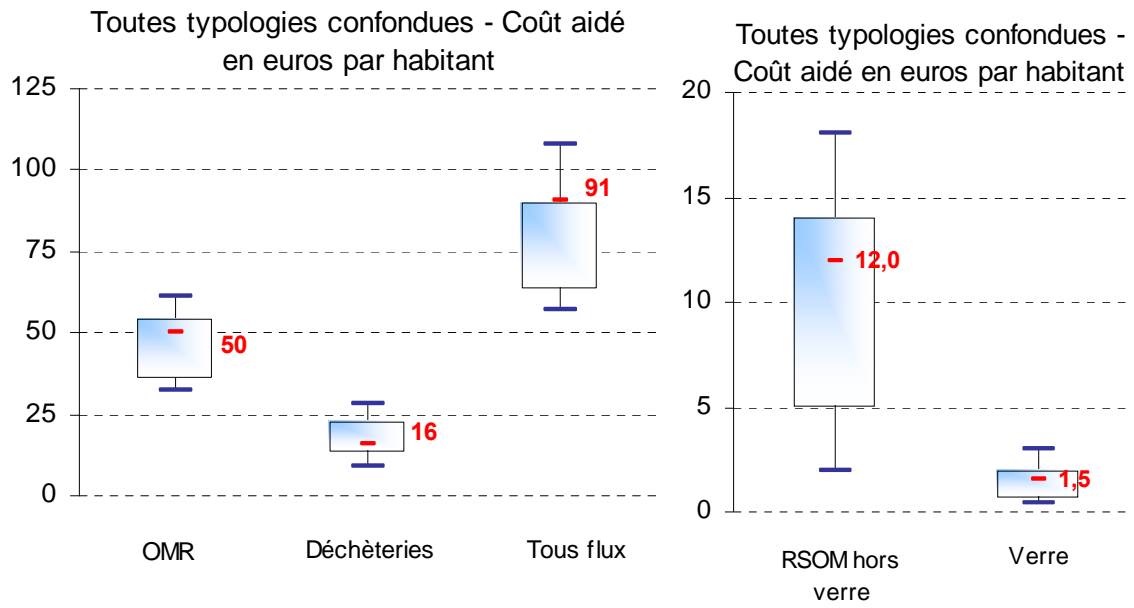


Toutes typologies confondues -
Coût en euros par tonne collectée



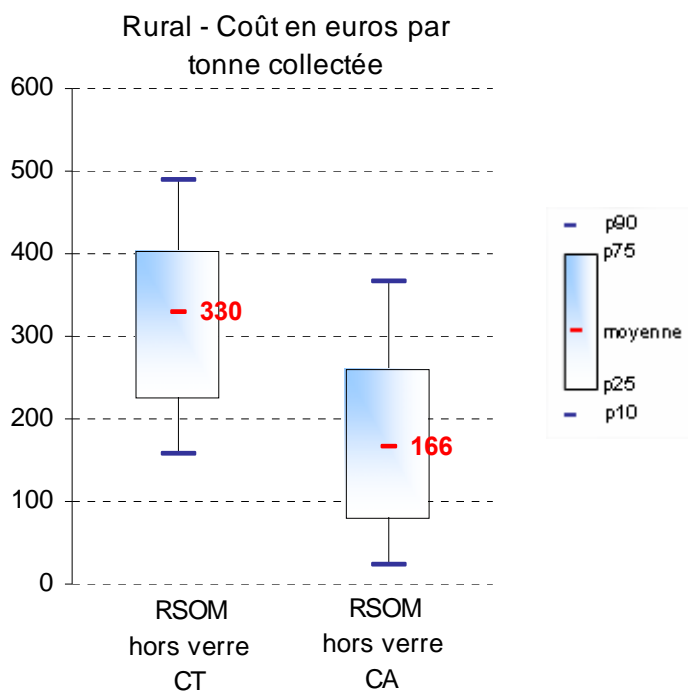
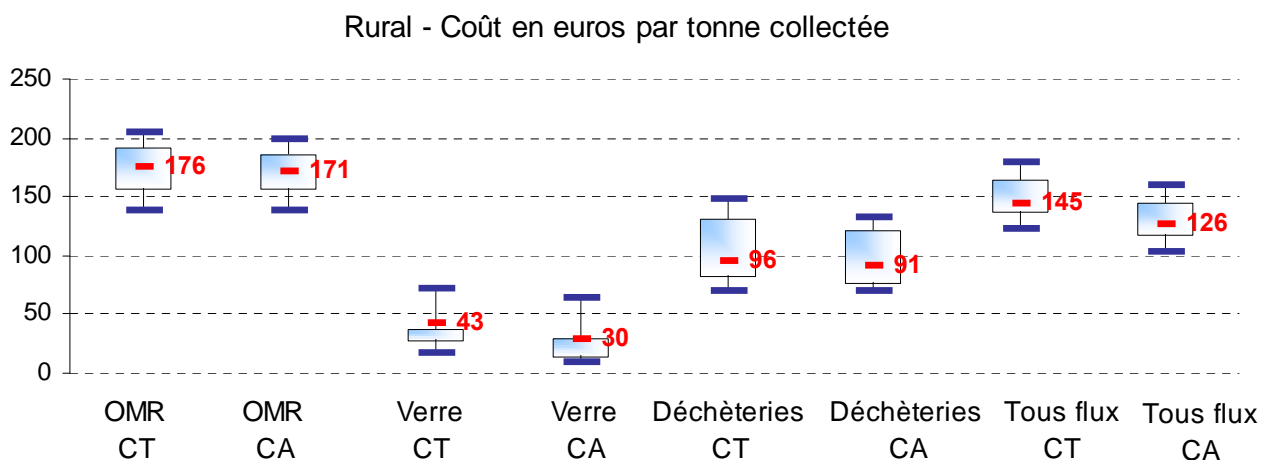
¹⁴ L'ADEME classe les collectivités à compétence déchets selon cinq catégories d'habitat : rurales, mixtes, urbain, urbain dense et touristiques. Ces types d'habitat correspondent à des modes d'organisation des déchets assez nettement différenciés. Pour en savoir plus : [www.sinoe.org/Tout savoir sur SINOE/Outils et méthodes/Nomenclatures et données de référence/Typologie des EPCI](http://www.sinoe.org/Tout_savoir_sur_SINOE/Outils_et_méthodes/Nomenclatures_et_données_de_référence/Typologie_des_EPCI).

➤ **Par habitant, coût aidé**



I. Habitat rural

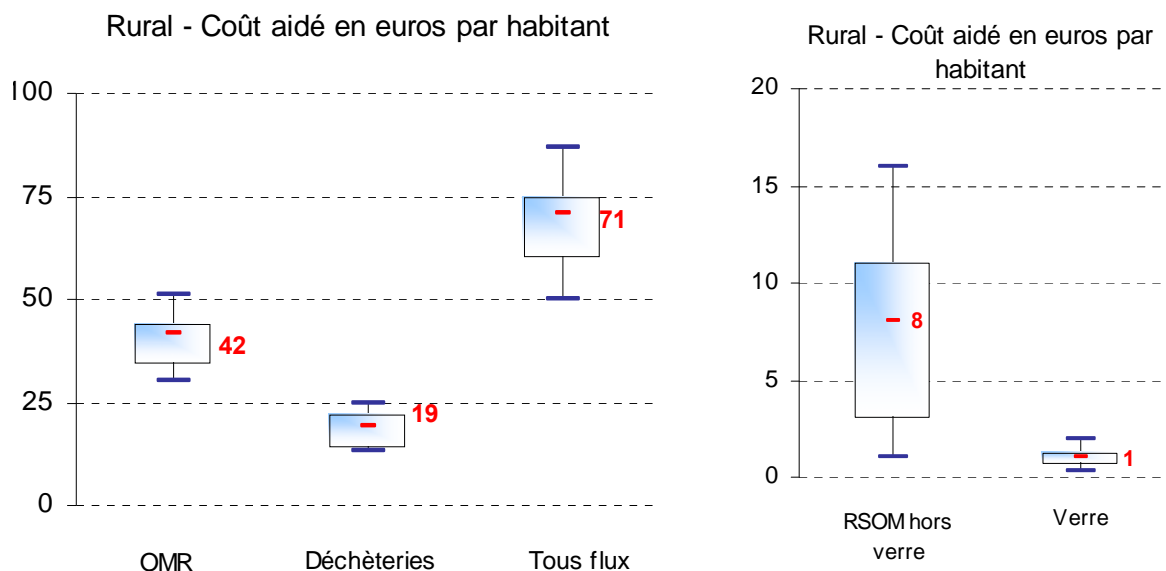
I.1. Coûts exprimés en euros par tonne collectée



En habitat rural la gestion des déchets tous flux confondus coûte en moyenne 126 € par tonne collectée après déduction des recettes, soutiens et aides perçues par les collectivités. Ce coût est inférieur de 22% à celui observé toutes typologies d'habitat confondues (161 €). De manière plus générale les coûts de gestion des déchets en habitat rural sont inférieurs à ceux observés toutes typologies d'habitat confondues.

Les collectivités situées en habitat rural bénéficient d'un niveau de recettes conséquent pour les RSOM hors verre : le coût aidé est de 50 % inférieur au coût technique (il est de 35 % environ toutes typologies d'habitat confondues). Pour l'échantillon du référentiel, c'est en habitat rural que les soutiens et aides perçus pour les RSOM hors verre couvrent le plus le coût technique.

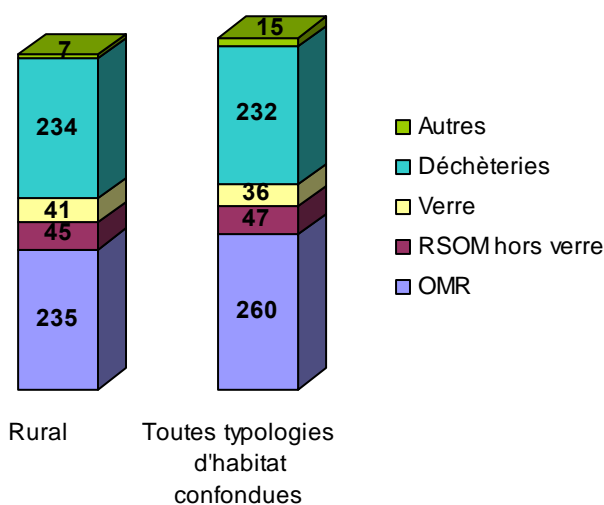
I.2. Coûts exprimés en euros par habitant



Tous flux confondus, le coût aidé moyen par habitant en habitat rural est de 71 €, soit 22 % moins cher que le coût aidé observé toutes typologies d'habitat confondues. Comme présenté dans le graphique ci-dessous, les collectivités situées en habitat rural collectent près de 10 % moins d'OMR et 50 % moins de déchets « autres » (c'est-à-dire autres que les OMR, RSOM hors verre ou déchèteries) que l'ensemble des typologies d'habitat confondus. La gestion de ces autres flux (par exemple des encombrants, des déchets verts...) est plus coûteuse en euros par tonne collectée.

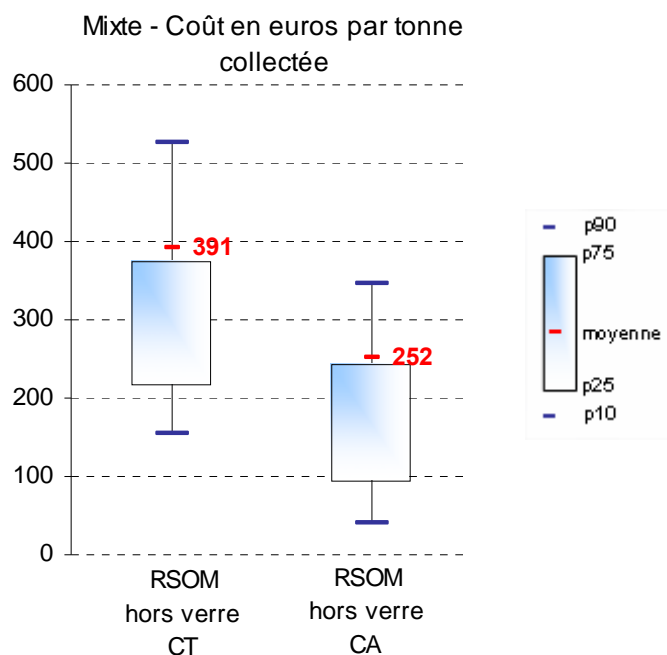
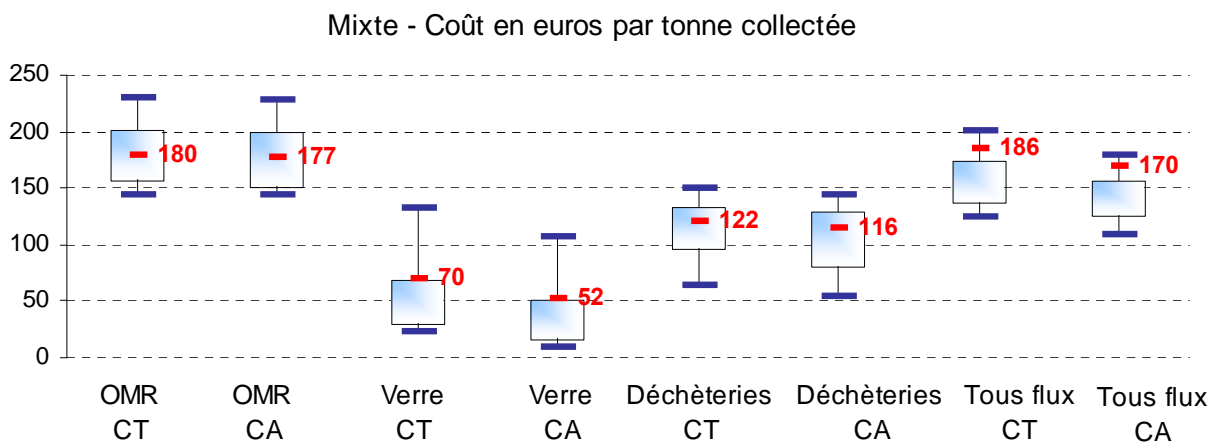
Par flux, comme pour les coûts par tonne, l'habitat rural ressort comme celui le moins coûteux en euros par habitant.

Rural - Quantité de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



II. Habitat mixte

II.1. Coûts exprimés en euros par tonne collectée

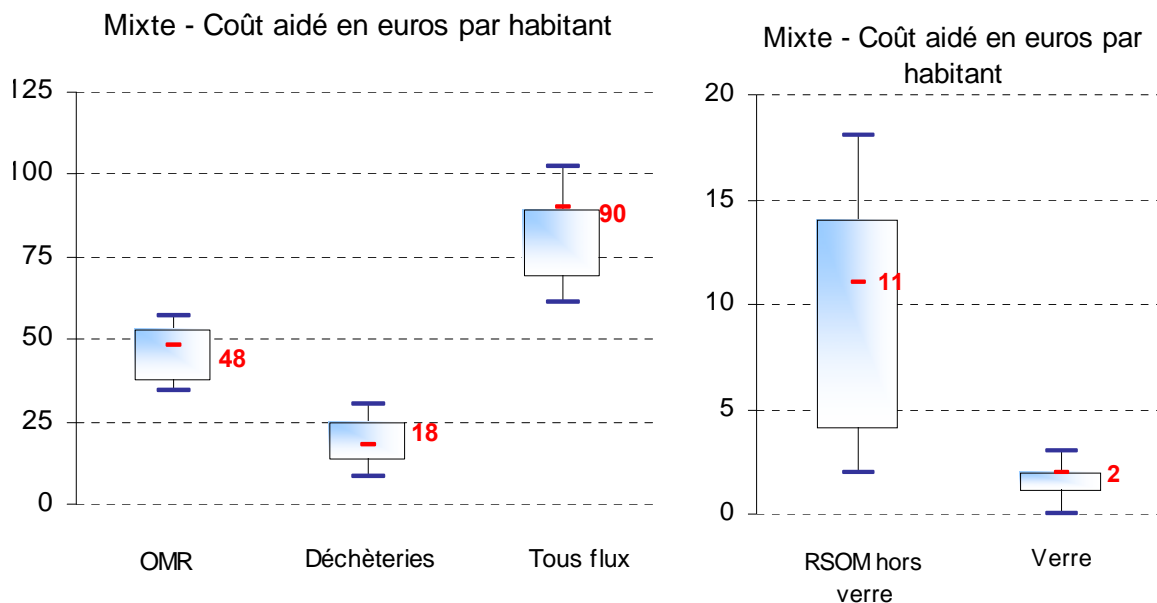


Tous flux confondus, le coût aidé moyen à la tonne collectée est de 170 €. Dans l'ensemble les coûts sont légèrement plus élevés que ceux observés toutes typologies d'habitat confondus : le coût aidé est supérieur de 1 % pour les OMR, de 12,5 % pour les RSOM hors verre et de 2 % pour les déchèteries. Seul le coût de gestion du verre est inférieur de 12 %.

Contrairement aux collectivités de types rural ou urbain, les collectivités situées en habitat mixte ne se démarquent pas par une organisation technique et un niveau de service spécifiques, car l'habitat mixte rassemble une diversité d'organisations. En conséquence, les coûts en habitat mixte sont les plus proches de ceux observés toutes typologies d'habitat confondus.

Pour les RSOM hors verre, les recettes, les soutiens et les aides permettent de réduire le coût technique de 35 %, ce niveau de produits est équivalent à celui perçu toutes typologies d'habitat confondus.

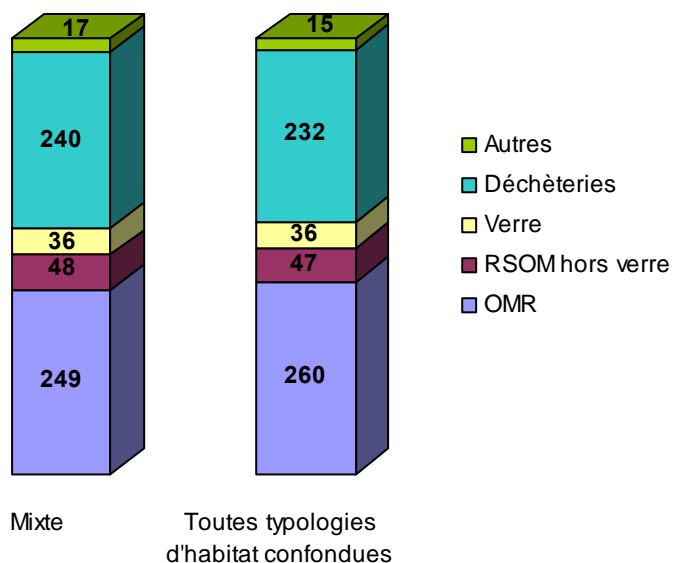
II.2. Coûts exprimés en euros par habitant



Tous flux confondus, le coût aidé moyen par habitant est de 90 € en habitat mixte. Le constat fait pour les coûts en euros par tonne collectée est identique pour les coûts en euros par habitant : les niveaux de coûts sont similaires entre les collectivités de typologie d'habitat mixte et ceux identifiés toutes typologies d'habitat confondues.

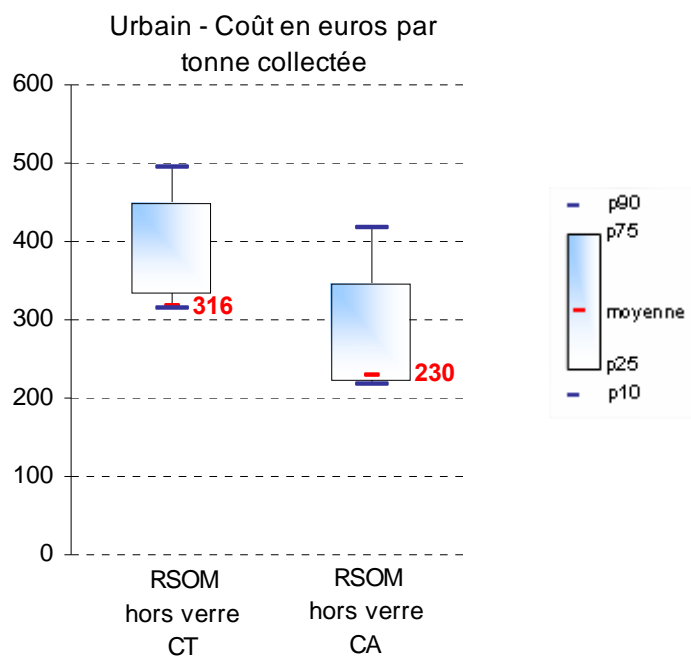
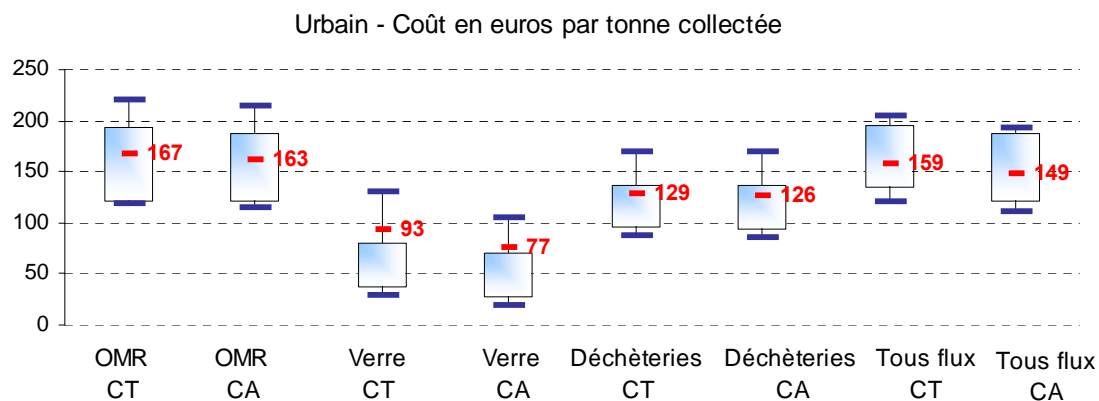
A noter un coût légèrement supérieur en habitat mixte pour les déchèteries (+12,5 %) et inférieur pour les OMR (-4 %) qui peut en partie s'expliquer par les quantités de déchets collectés : dans l'échantillon du référentiel, en habitat mixte, les déchèteries captent plus de tonnes (+3 %) au détriment des OMR (-4 %) en comparaison à la répartition des flux observés toutes typologies d'habitat confondues.

Mixte - Quantité de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



III. Habitat urbain

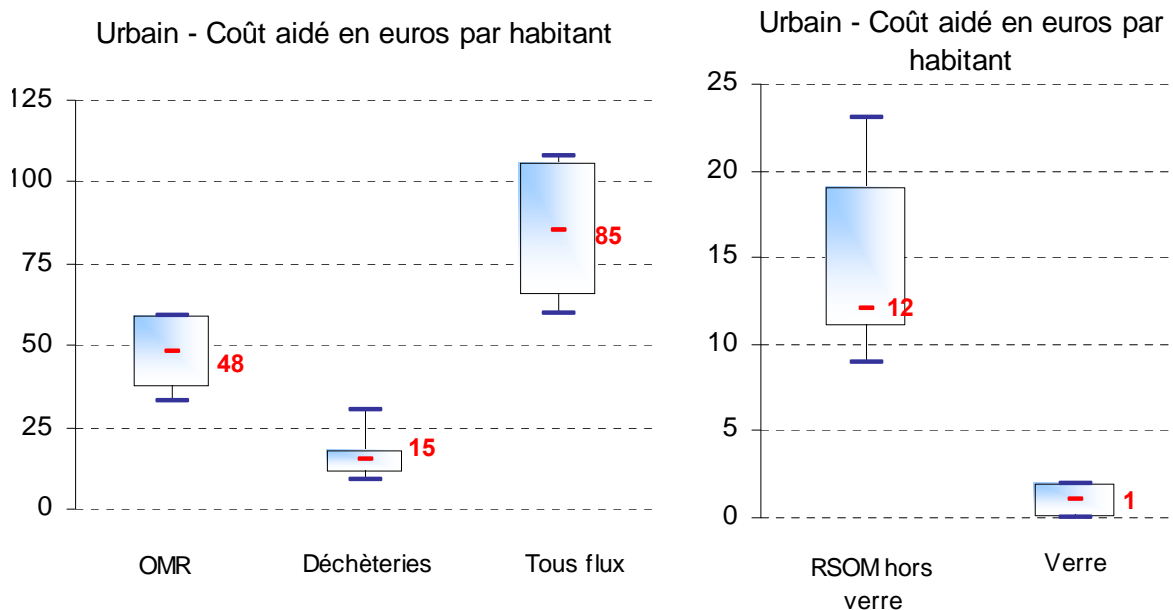
III.1. Coûts exprimés en euros par tonne collectée



Tous flux confondus, le coût aidé moyen est de 149 € par tonne collectée soit 7 % de moins que le coût observé toutes typologies d'habitat confondues. Pour les OMR, le coût aidé est également inférieur de 7 %, par contre pour chacun des autres flux les coûts sont supérieurs en habitat urbain.

C'est dans cette typologie d'habitat que le niveau des soutiens des sociétés agréées et des aides couvrent le moins le coût technique (27 %).

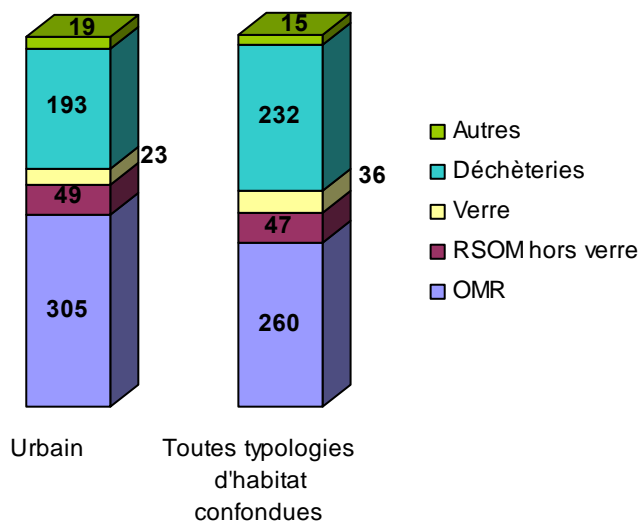
III.2. Coûts exprimés en euros par habitant



En habitat urbain, le coût aidé moyen de la gestion des déchets est de 85 € par habitant.

Par flux, le niveau des coûts est proche de celui observé toutes typologies d'habitat confondues car la combinaison des coûts à la tonne collectée et des quantités collectées joue un effet d'atténuation sur les coûts par habitant. Par exemple, pour les déchèteries le coût aidé à la tonne collectée est supérieur de 10 % par rapport à celui observé toutes typologies d'habitat confondues, pour des quantités de déchets collectés en déchèteries inférieures de 17 %. Au final, le coût par habitant en zone urbaine est inférieur d'environ 7 % à celui observé toutes typologies d'habitat confondues.

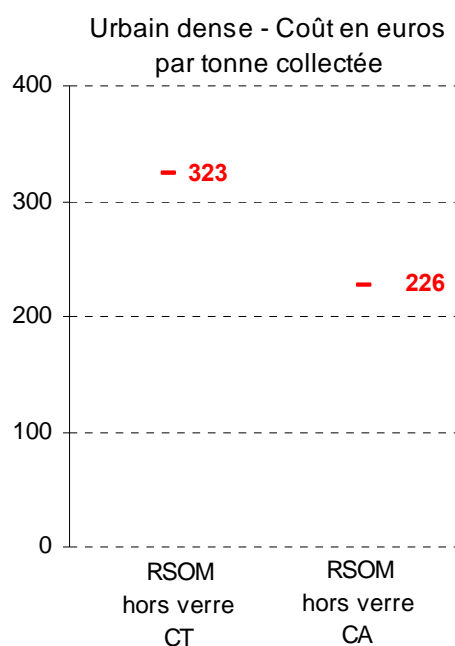
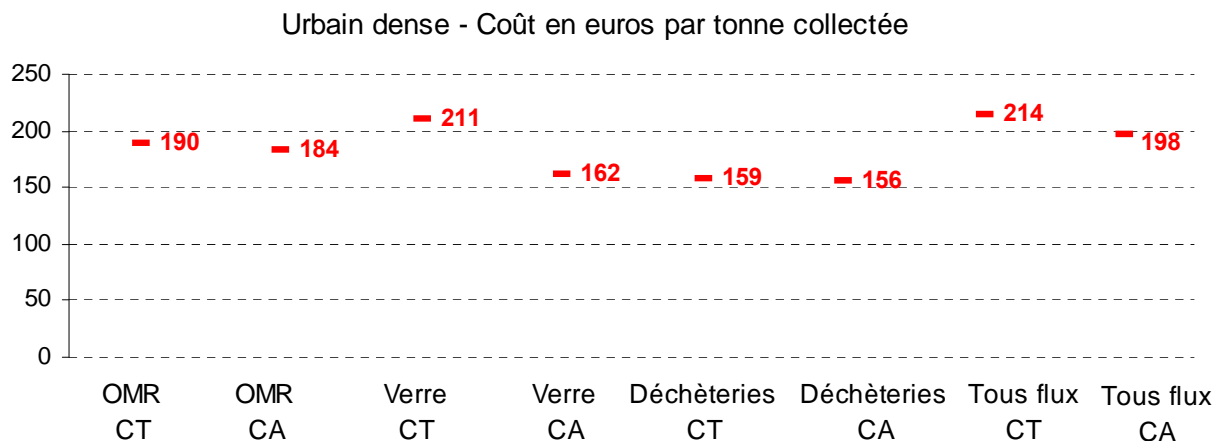
Urbain - Quantité de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



IV. Habitat urbain dense

Pour la typologie d'habitat « Urbain dense » l'échantillon est de 4 collectivités (couvrant environ 1,6 millions d'habitants) ce qui ne permet pas de présenter une dispersion des coûts. Seule la moyenne pondérée est affichée et reste à interpréter avec précaution.

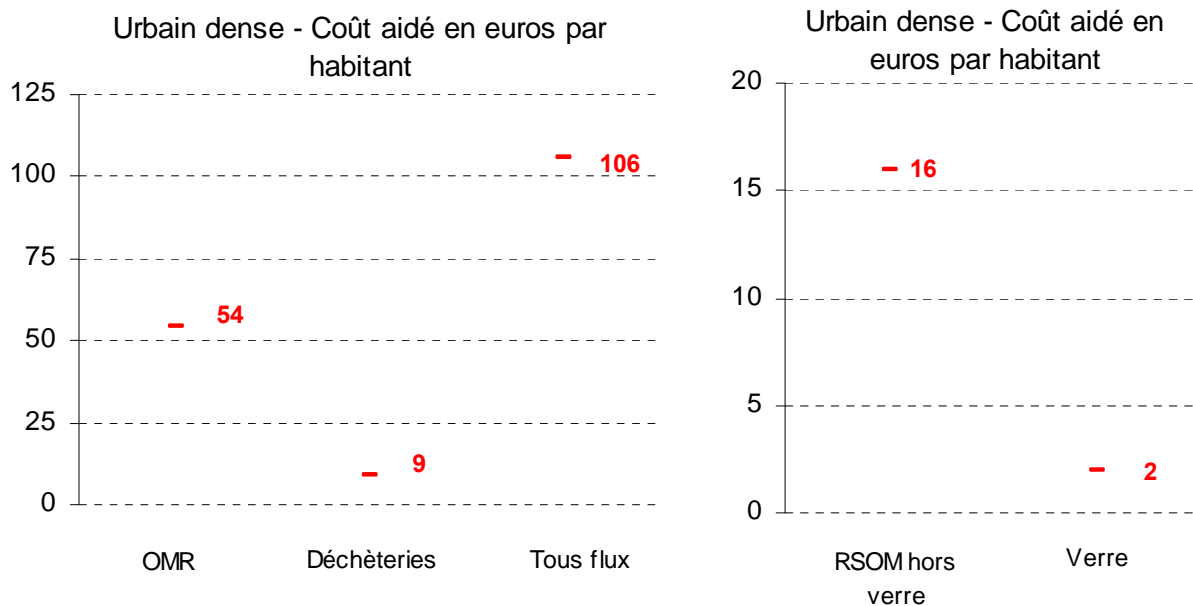
IV.1. Coûts exprimés en euros par tonne collectée



Tous flux confondus, le coût aidé moyen par tonne collectée est de 198 €, soit 23 % de plus que le coût aidé toutes typologies d'habitat confondues et 57 % de plus qu'en habitat rural.

Quels que soient les flux, les coûts aidés sont supérieurs à ceux observés toutes typologies d'habitat confondues. Pour les OMR, le mode de traitement est à prendre en considération puisque les collectivités situées en zone urbaine dense ont tendance à diversifier leurs modes de traitement (compostage, incinération...) et ont moins recours au seul stockage. Pour le verre le coût aidé est bien supérieur aux niveaux observés dans chacune des typologies d'habitat et toutes typologies d'habitat confondues (+174 %).

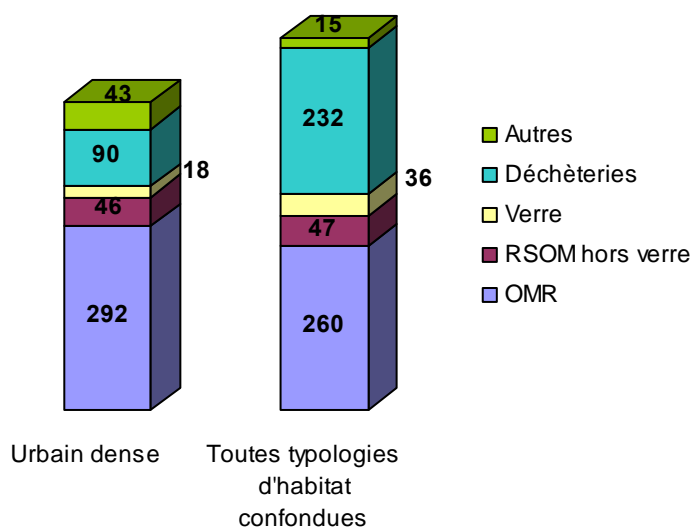
IV.2. Coûts exprimés en euros par habitant



Le coût aidé moyen tous flux confondus est de 106 € par habitant. Comme pour les coûts par tonne collectée, la typologie d'habitat urbain dense est celle dont le coût de gestion des déchets par habitant est le plus élevé (+16 % par rapport à toutes les typologies d'habitat confondues et +49 % par rapport à l'habitat rural).

Hormis les déchèteries pour lesquelles le coût par habitant est inférieur à celui observé toutes typologies d'habitat confondues, la gestion des autres flux est plus coûteuse en habitat urbain dense et ceci en raison des quantités collectées. Les collectivités situées en habitat urbain dense collectent moins de verre et de déchets de déchèteries au profit des OMR. Par ailleurs, au travers de collectes au porte à porte, ces collectivités captent plus que la moyenne (+187 %) d'autres flux que les OMR, RSOM hors verre, le verre et les déchèteries.

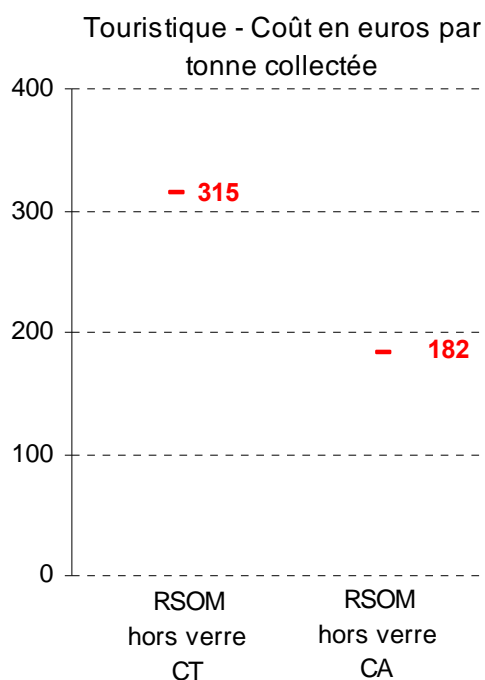
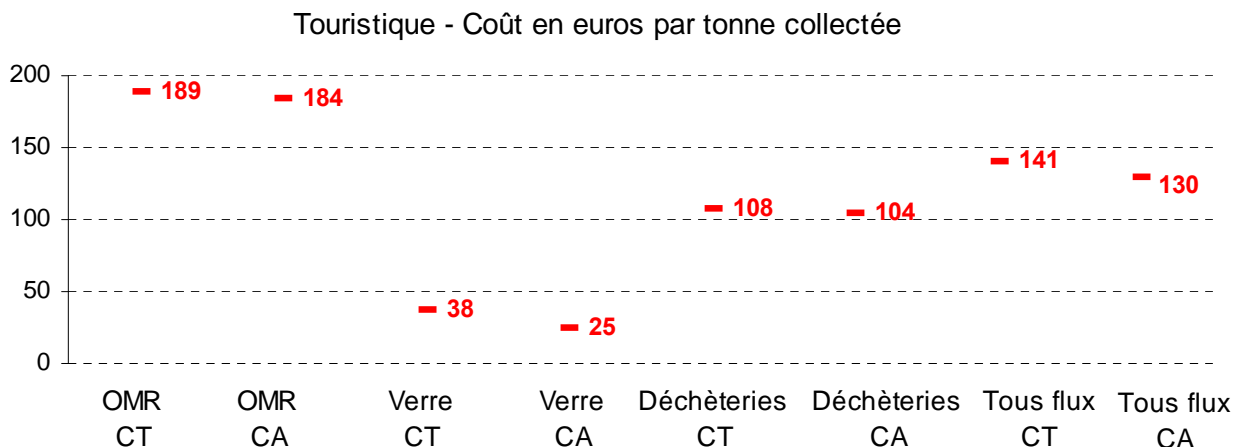
Urbain dense - Quantité de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



V. Touristique¹⁵

Pour la typologie d'habitat « Touristique » l'échantillon est de 5 collectivités (couvrant environ 161 000 habitants) ce qui ne permet pas de présenter une dispersion des coûts. Seule la moyenne pondérée est affichée et reste à interpréter avec précaution.

V.1. Coûts exprimés en euros par tonne collectée



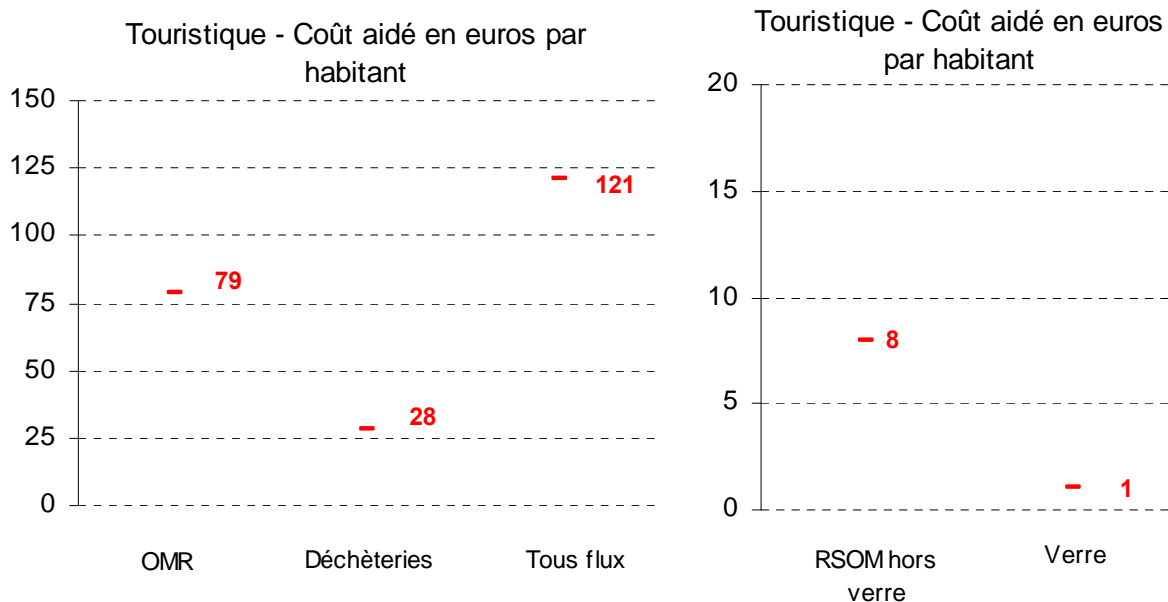
Tous flux confondus, le coût aidé de gestion moyen en habitat touristique est proche de celui observé pour l'habitat rural, il est de 130 € par tonne collectée.

Pour chacun des flux le coût aidé est inférieur à celui observé toutes typologies d'habitat confondues hormis pour les OMR qui affichent un coût aidé supérieur de 5 %. C'est en habitat touristique que le coût aidé de gestion du verre par tonne collectée est le plus bas : 25 € par tonne collectée contre 59 € toutes typologies d'habitat confondues. Pour les RSOM hors verre, les soutiens des sociétés agréées et

¹⁵ Populations INSEE annuelles

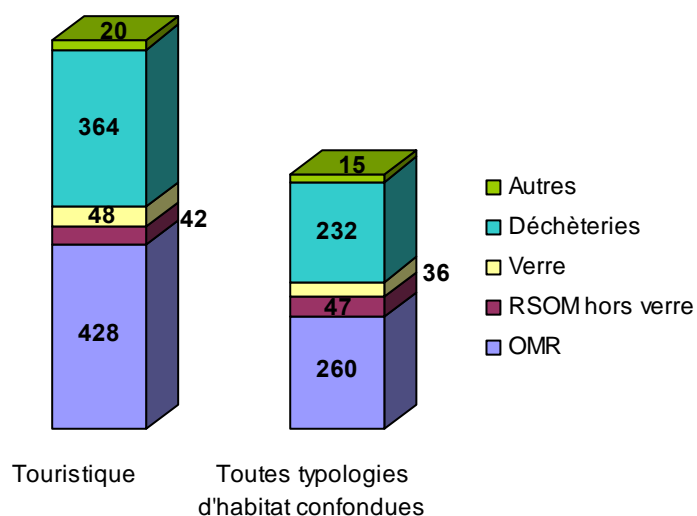
les aides permettent de couvrir à hauteur de 42 % le coût technique (ce taux de couverture est de 34 % toutes typologies d'habitat confondues).

V.2. Coûts exprimés en euros par habitant



En euros par habitant les observations faites sont différentes de celles réalisées en euros par tonne collectée. Tous flux confondus, le coût aidé moyen par habitant est le plus cher de toutes les typologies d'habitat (121 € contre 91 €), ceci s'explique par les quantités collectées tous flux confondus qui sont supérieures de plus de 50 % en zone touristique. Pour les RSOM hors verre et le verre les coûts sont inférieurs à ceux observés toutes typologies d'habitat confondues, c'est l'inverse pour la collecte des OMR et les déchèteries qui captent bien plus de tonnages que les autres typologies d'habitat.

Touristique - Quantité de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



VI. Comparaison des coûts par tonne collectée et par habitant selon les typologies d'habitat

Les parties précédentes ont mis en évidence une variabilité des coûts en euros par tonne collectée et en euros par habitant selon la typologie d'habitat.

Lors de la recherche des facteurs de dispersion des coûts, les analyses statistiques classaient la typologie d'habitat comme le premier facteur d'impact des coûts par tonne collectée. Or la typologie d'habitat est directement rattachée à une organisation technique et un niveau de service (fréquence de collecte, nombre de flux au port à porte...) qui vont eux-mêmes agir sur les coûts. Donc la typologie d'habitat n'est pas la cause directe des écarts de coûts : ce sont plutôt les différences de niveau de services liés au type d'habitat qui sont les principaux facteurs d'explications.

Concernant les coûts par habitant, cette partie présentera l'impact sur les coûts des quantités collectées par flux de déchets.

VI.1. Coûts par tonne collectée

VI.1.1. Caractéristiques techniques de la collecte

La partie 2 de cette synthèse a mis en avant des facteurs de dispersion des coûts à la tonne collectée relatifs à l'organisation de la collecte, le niveau de service et les ratios obtenus. Afin d'étudier la variation des coûts par tonne collectée selon la typologie d'habitat des tests statistiques ont été réalisés pour identifier dans chacune des typologies d'habitat les variables techniques statistiquement significatives.

Ainsi pour l'échantillon du référentiel, les variables techniques caractérisant les collectivités situées en zones rurales, mixtes, touristiques, urbaines, urbaines denses sont les suivantes :

Caractérisation technique des collectivités selon les typologies d'habitat

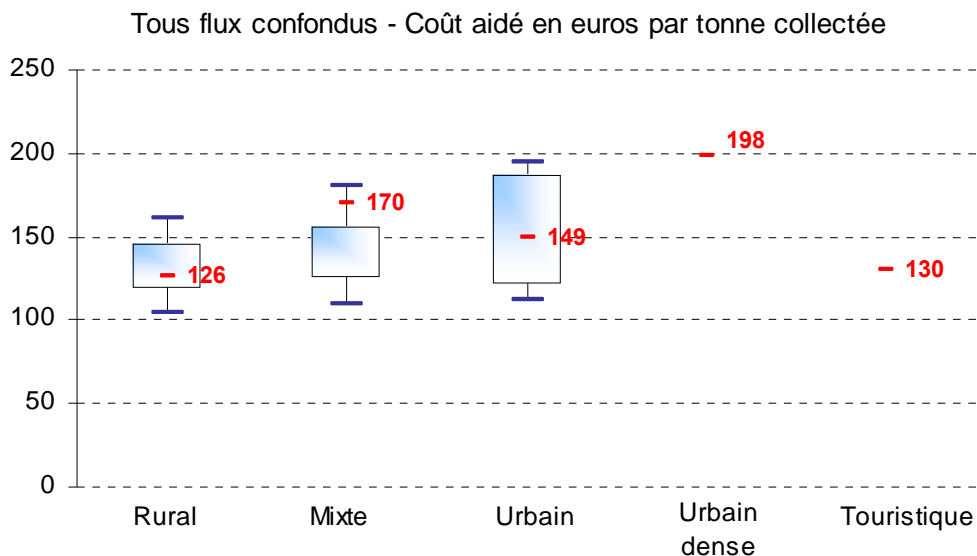
Caractérisation technique	Rural	Mixte	Touristique	Urbain	Urbain dense
Nombre de flux au porte à porte	3 ou 4	-	-	5 et plus	5 et plus
Fréquence de collecte maximum des OMR	C1	C2	C3 ou plus	C3 ou plus	NS
Fréquence de collecte du verre	C0,5 ou moins	C0,5 ou moins	-	-	C1
Mode de traitement des OMR	Stockage	-	-	-	Incinération
Quantité de verre collecté par habitant et par an	30 kg à 50 kg	-	-	moins de 30 kg	moins de 30kg
Quantité d'OMR collectées par habitant et par an	200 kg à 250 kg	-	300 kg et plus	-	-

- : statistiquement non significatif

Entre les deux extrêmes que constituent l'habitat rural et l'habitat urbain dense, le niveau de service et les ratios collectés sont bien différents ; il en résulte que les coûts à la tonne sont nettement plus élevés

en habitat urbain dense, où se cumulent forte fréquence de collecte et multiplication des flux au porte à porte. A l'inverse, l'habitat rural bénéficie de coûts à la tonne sensiblement inférieurs à la moyenne.

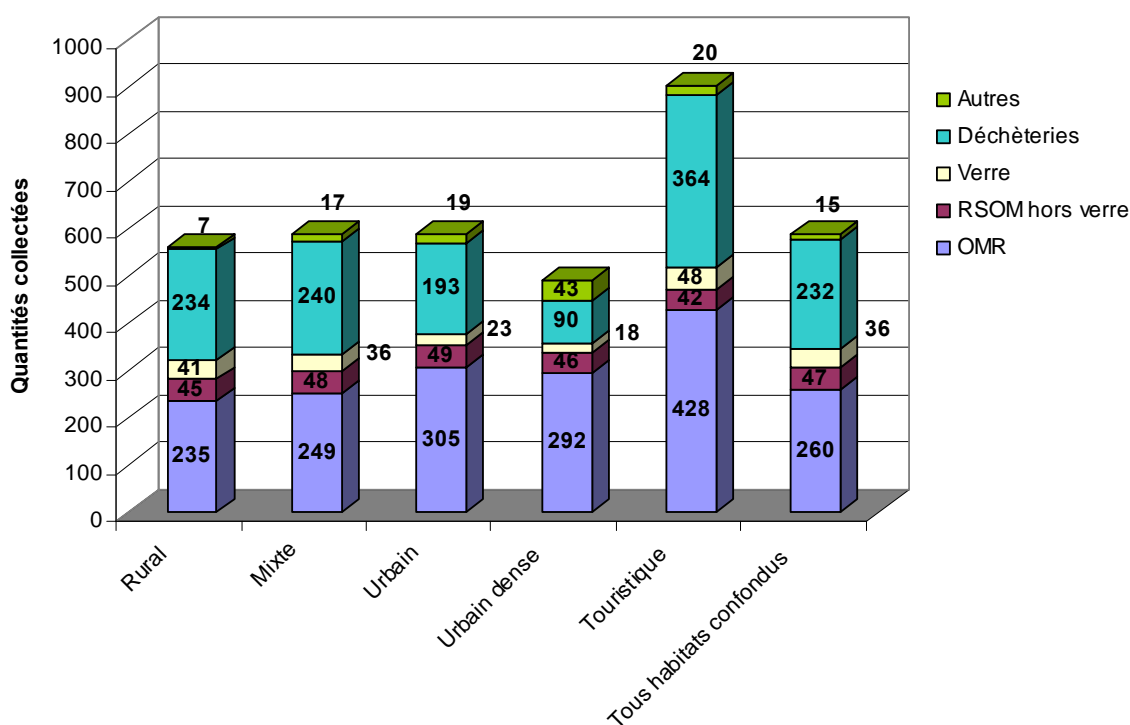
Tous flux confondus le coût aidé par tonne collectée pour les collectivités urbaines denses est supérieur de 57 % à celui observé pour les collectivités rurales.



Le graphique ci-dessus permet de visualiser les écarts de coûts en euros par tonne collectée en fonction des typologies d'habitat qui est à relier directement au niveau d'organisation technique de la collectivité et aux quantités collectées. Pour les typologies d'habitat « Urbain dense » et « Touristique » le nombre d'observations n'est pas suffisant pour présenter une dispersion, seules les moyennes pondérées sont affichées.

VI.1.2. Pondération des différents flux

Rappel - Quantités de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



Compte tenu de coûts techniques par tonne collectée très variables selon les flux de déchets, environ 179 € pour les OMR, 342 € pour les recyclables secs, 78 € pour le verre 119 € pour les déchets de déchèteries, le coût à la tonne tous flux confondus est sensible à la nature des flux.

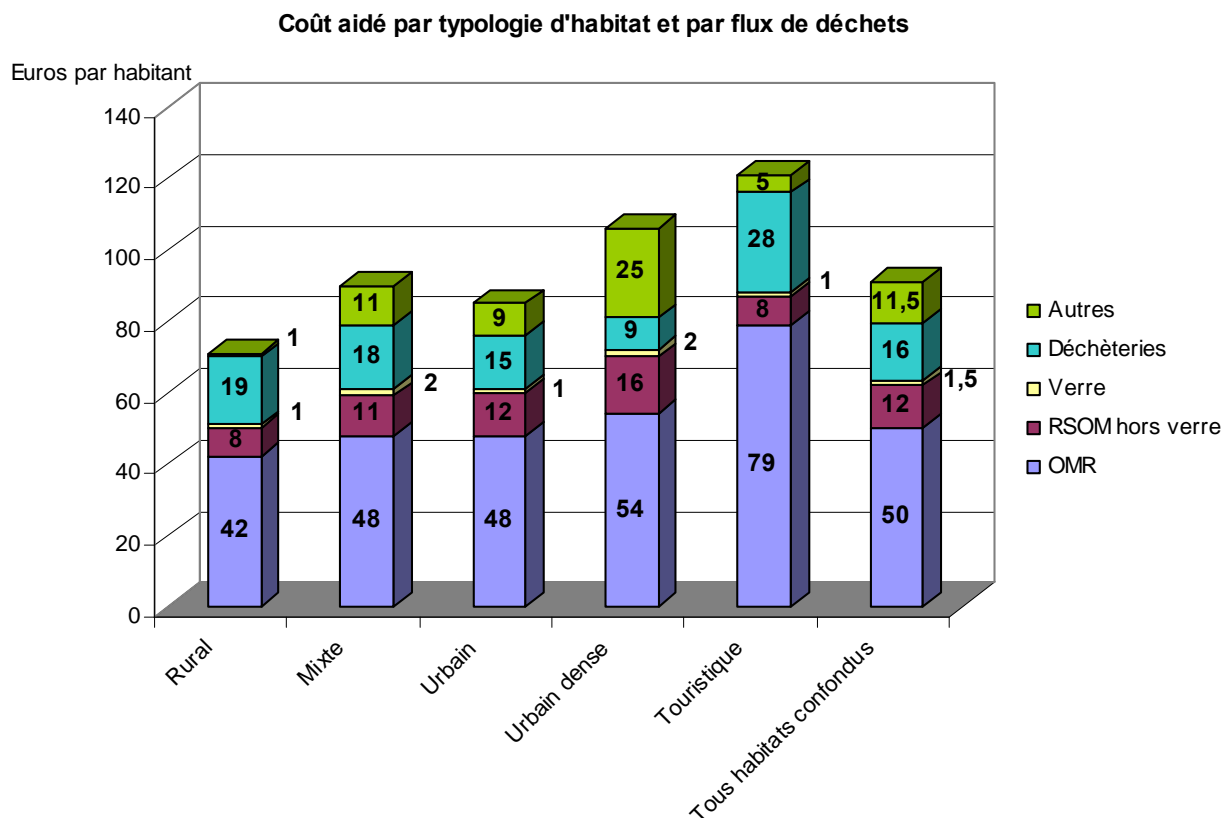
Ainsi, pour l'habitat rural qui obtient les coûts par tonne les moins élevés en comparaison des autres typologies d'habitat, la quantité collectée des « autres déchets » bien souvent coûteux (composés principalement de déchets collectés au porte à porte tels que les encombrants et les déchets des professionnels) est de 7 kg par habitant, contre 43 kg par habitant en urbain dense. Le flux des OMR se situe également à un niveau assez bas.

En habitat mixte, les parts des flux dans l'ensemble des tonnes collectées sont proches de celles observées toutes typologies d'habitat confondues à l'exception des déchèteries, qui captent plus de tonnes (+3 %) au détriment des OMR (-4 %).

En habitat urbain dense, les flux de déchets collectés en déchèteries sont largement inférieurs à ceux des autres collectivités (environ 90 kg par habitant et par an contre plus de 193 kg par habitant et par an dans tous les autres types d'habitat). Le tonnage d'OMR collectées en habitats urbain et urbain dense est supérieur à celui identifié toutes typologies d'habitat confondues.

Les collectivités situées en zone touristique collectent en moyenne 902 kg par habitant et par an (590kg toutes typologies d'habitat confondues). Ce ratio est la résultante du niveau des OMR (+65 % par rapport à l'ensemble des typologies d'habitat) et de la part importante des quantités de déchets collectés en déchèteries (+57 % par rapport à l'ensemble des typologies d'habitat).

VI.2. Coûts par habitant



En euros par habitant, les collectivités situées en zone rurale sont encore celles qui ont le coût de gestion des déchets le plus bas en raison du niveau des coûts par tonne collectée (126 €) et des quantités collectées (562 kg par habitant et par an) relativement faibles en comparaison des autres typologies d'habitats.

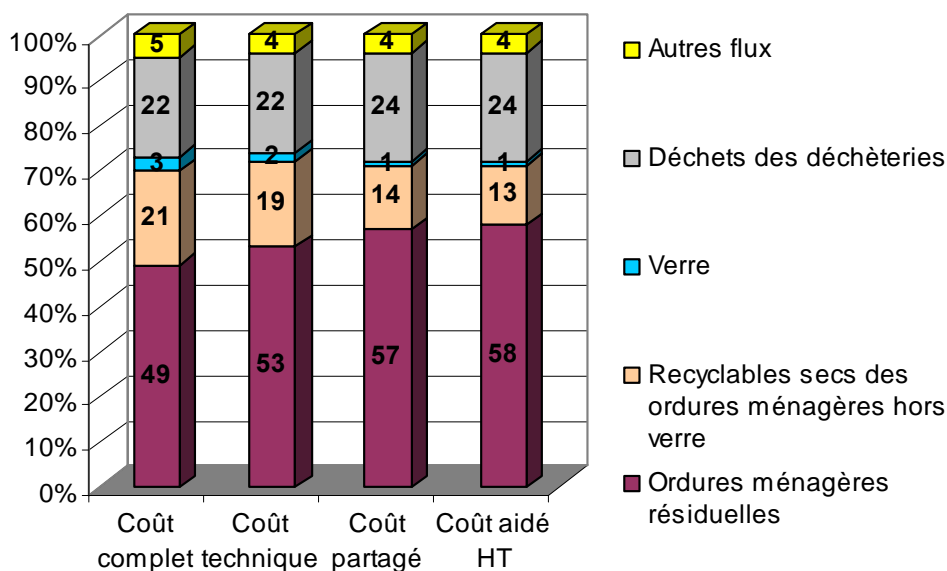
Alors que les collectivités classées en typologie d'habitat touristique ressortent avec des coûts par tonne collectée bas, elles sont en euros par habitant les plus onéreuses et ceci du fait des quantités collectées (902 kg par habitant et par an) qui sont largement supérieures aux autres typologies d'habitats.

PARTIE 5 : ELEMENTS D'ANALYSE COMPLEMENTAIRES

I. Structure des coûts

I.1. Répartition des coûts par flux de déchets

Répartition des coûts HT par flux de déchets



Le graphique ci-dessus présente la répartition moyenne des coûts par collectivité selon les différents flux, pour les quatre flux présents dans toutes les collectivités du référentiel. Il s'agit de moyennes non pondérées.

Approximativement les OMR, les RSOM hors verre, le verre et les déchets de déchèteries représentent 95 % des dépenses des collectivités, les 5 % restants concernent les autres collectes spécifiques : encombrants au porte à porte, déchets des professionnels au porte à porte, déchets des collectivités, déchets verts au porte à porte, ...

Le flux des OMR représente 49 % du coût complet, 53 % du coût technique, 57 % du coût partagé et 58% du coût aidé. L'importance croissante de la part des OMR dans les différents coûts est liée au fait que peu de recettes lui sont attachées (peu de ventes, de soutiens ou d'aides), contrairement aux RSOM.

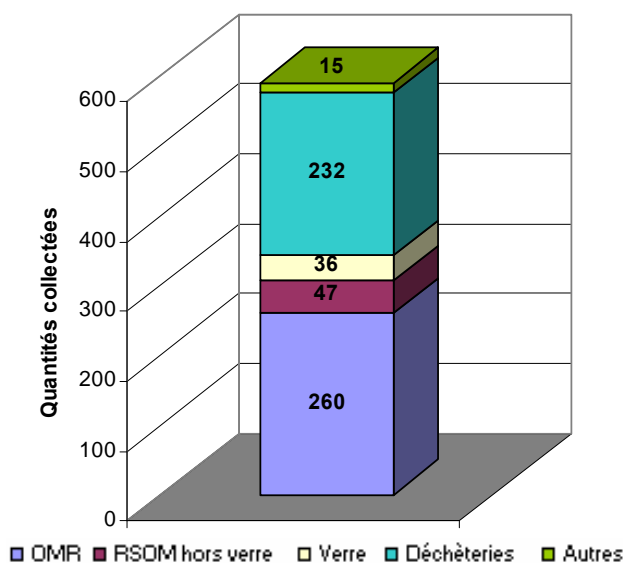
A l'inverse, le flux des RSOM hors verre génère le plus de produits industriels et reçoit le plus de soutiens des sociétés agréées. En conséquence, sa part dans les coûts de l'ensemble des flux passe de 21 % pour le coût complet à 19 % pour le coût technique (grâce aux ventes de matériaux), à 14 % pour le coût partagé (grâce aux soutiens des sociétés agréées) et à 13 % pour le coût aidé.

Le flux du verre ne représente que 3 % du coût complet, cette part est réduite à 2 % du coût technique grâce aux produits liés à la vente de ce matériau et à 1 % du coût aidé grâce aux soutiens des sociétés agréées et à diverses aides.

Dans les collectivités de l'échantillon, les coûts de gestion des déchets de déchèteries représentent 22% du coût complet comme du coût technique, 24 % du coût partagé et du coût aidé. Peu de produits sont attachés aux flux collectés en déchèteries, ce qui explique l'augmentation de leurs parts relatives entre le coût complet et le coût aidé.

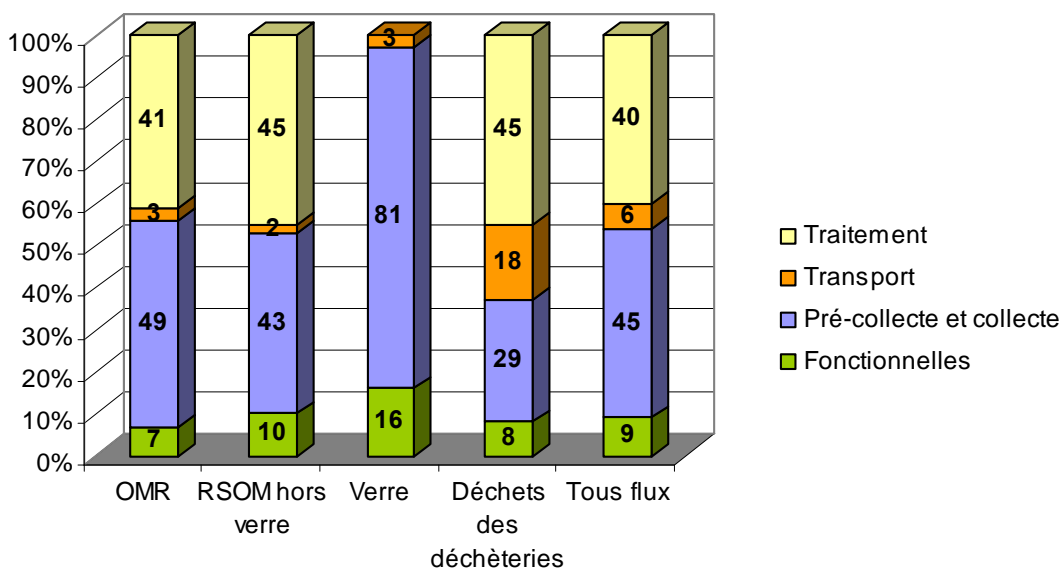
Pour compléter cette analyse, il est essentiel d'observer en parallèle la répartition des quantités collectées par flux de déchets pour l'échantillon du référentiel.

Rappel - Quantités de déchets collectés par habitant et par an selon la nature de déchets (en Kg/habitant/an)



1.2. Répartition du coût complet par étape technique

Répartition des différentes charges par étape technique



Le graphique ci-dessus présente la part moyenne des étapes techniques dans le coût complet de chacun des flux. Il s'agit de moyennes non pondérées.

Tous flux confondus, c'est-à-dire considérant les quatre principaux flux que sont les OMR, les RSOM hors verre, le verre et les déchets de déchèteries ainsi que des flux moins importants (ex : encombrants collectés au porte à porte), la collecte représente en moyenne 45 % du total des charges, le traitement 40 %, le transport 6 % et les charges fonctionnelles 9 % (charges de structure et communication).

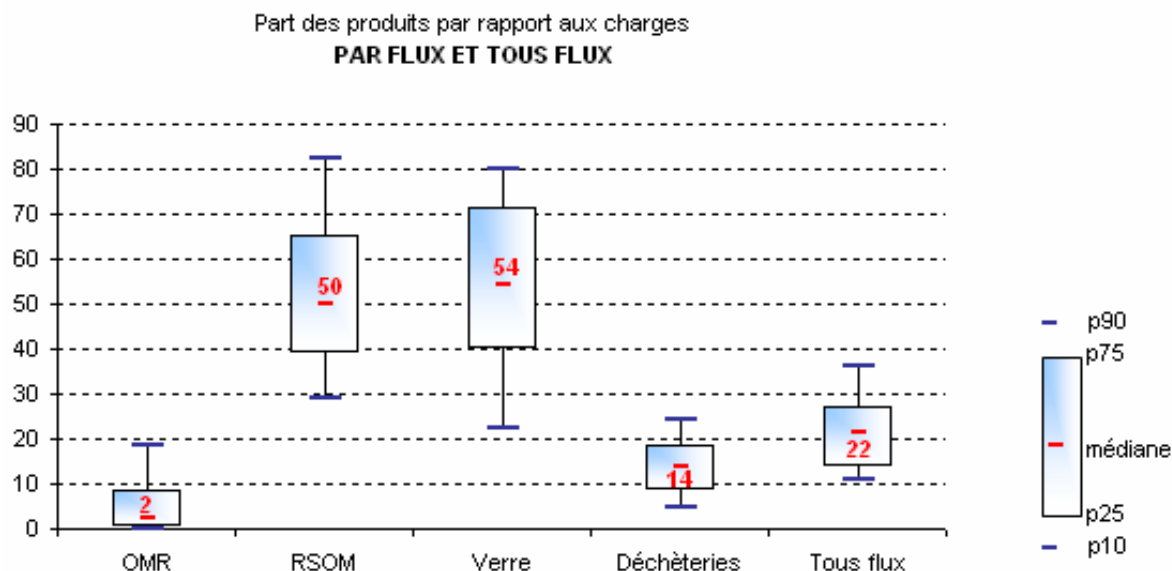
La répartition moyenne du coût complet par étape technique varie selon les flux de déchets. Pour les OMR et les RSOM hors verre, cette répartition est proche de la répartition tous flux. Pour le verre, 81% des charges concernent la pré-collecte et la collecte, la part des charges fonctionnelles est également très élevée (16 %). Pour les déchets de déchèteries, la part de la collecte est en moyenne inférieure à celle du traitement (respectivement 29 % et 45 %) et la part du transport est très élevée (18 %) comparativement aux autres flux.

II. Produits liés à la gestion des déchets

II.1. Parts des produits dans l'ensemble des charges

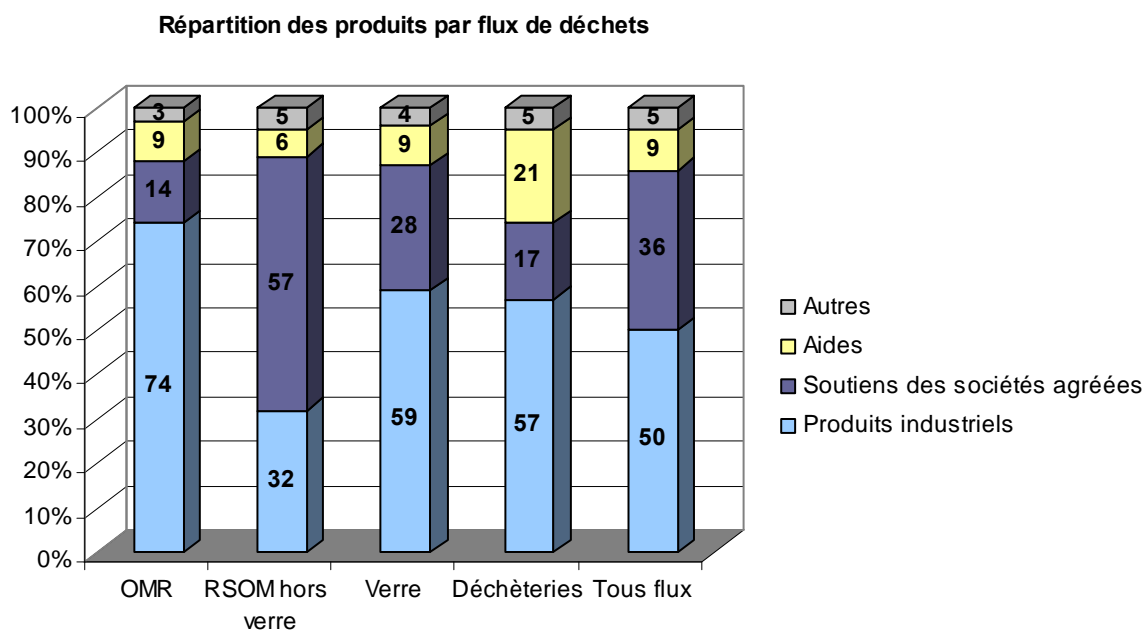
Les parts sont exprimées en valeur médiane et en dispersion.

L'intégralité des produits perçus par les collectivités de l'échantillon représente en valeur médiane 22 % de l'ensemble des charges liées à la gestion des déchets. Cette part varie entre 14 % et 27 % pour la moitié des collectivités du référentiel.



Pour les RSOM hors verre les produits couvrent à hauteur de 50 % les charges liées à la gestion de ce flux. Le flux verre perçoit également un niveau de recettes non négligeable : environ 54 % des charges qu'il génère. Pour ces deux flux, la part des produits varie fortement selon les collectivités : 80 % des collectivités ont une part des produits située entre 29 % et 82 % pour les RSOM hors verre et entre 22% et 80 % pour le verre. La part des produits est moins importante pour les déchets des déchèteries (14 % de l'ensemble des charges liées à ce flux) et pour les OMR (2 % des charges liées à la gestion du flux).

II.2. Répartition des produits par flux de déchets



Le graphique ci-dessus présente la part moyenne des quatre catégories de produits pour chacun des flux. Il s'agit de moyennes non pondérées.

Tous flux confondus, l'origine des produits est la suivante : 50 % de produits industriels, 36 % de soutiens des sociétés agréées, 9 % d'aides (tels que les aides à l'emploi) et 5 % d'autres produits (par exemple les pénalités perçues auprès d'un prestataire).

Par flux de déchets cette répartition varie. Pour les OMR, la majorité des produits (74 %) provient des produits industriels et principalement de la vente d'énergie liée à l'incinération.

Pour les RSOM hors verre, les soutiens des sociétés agréées représentent 57 % de l'ensemble des produits perçus, viennent ensuite les produits industriels pour 32 % qui correspondent essentiellement aux ventes de matériaux.

Pour le verre, les produits industriels et donc la vente des matériaux représentent 59 % des produits. Enfin, pour les déchets de déchèteries, la part de chacun des produits perçus est la suivante : 57 % pour les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie liée à l'incinération), 17 % pour les soutiens des sociétés agréées et 21 % pour les aides.

III. Estimation macro-économique du coût de gestion du service public d'élimination des déchets

III.1. Coût de gestion du service public d'élimination des déchets en France

Coûts moyens pondérés par habitant et par an et estimation du coût de gestion du service public d'élimination des déchets en 2008

	Moyenne pondérée référentiel (en euros par habitant)	Estimation référentiel (en millions d'euros)	Comparaison nationale (en millions d'euros)	Source pour la comparaison nationale
Coût imputé ¹⁶	93	5 936	5 560	TEOM+REOM DGCL ¹⁷
Coût aidé TTC	95	6 102	-	-
Coût aidé HT	91	5 809	-	-
Subventions	-	88	-	-
Coût partagé (HT)	92	5 897	-	-
Soutiens sociétés agréées	-	461	427	ADEME
Coût technique (HT)	99	6 358	-	-
Coût complet (HT)	-	6 932	6 899	CGDD ¹⁸

L'estimation du coût des déchets au niveau national se fait en pondérant chaque coût par habitant par le nombre d'habitants desservis et par un coefficient permettant d'ajuster la répartition par type d'habitat du référentiel à la répartition observée au niveau national.

Le tableau ci-dessus présente les coûts moyens pondérés en euros par habitant, ainsi qu'une extrapolation du coût total au niveau national. Selon cette estimation, le coût complet de gestion du service public d'élimination des déchets serait de l'ordre de 7 milliards d'euros. Cette estimation est cohérente avec les autres données nationales connues, même s'il semble y avoir un léger écart d'environ 400 millions d'euros avec les statistiques de la DGCL de 2008 (peut être notamment lié au fait qu'elles ne prennent pas en compte les contributions des collectivités adhérentes dans le cas des syndicats contrairement à la matrice des coûts de l'ADEME). Le coût complet calculé est cohérent avec l'estimation du CGDD de 2008, celui-ci incluant la TVA mais n'incluant pas la totalité des amortissements.

¹⁶ Coût imputé correspond à l'ensemble des contributions perçues par les collectivités pour financer le service (TEOM, REOM, redevance spéciale, contributions des EPCL, facturations en déchèteries)

¹⁷ La fiscalité directe locale en 2008 – Bulletin d'informations statistiques de la DGCL – N°64 – Novembre 2008. La fiscalité directe locale en 2006. Bulletin d'informations statistiques de la DGCL – N°52 – Octobre 2006

¹⁸ L'économie de l'environnement en 2008. Commissariat Général du Développement Durable. Juillet 2010. p.31

CONCLUSION

Le référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets est la seule étude de ce type menée en France portant à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités et sur des données observées. Pour cette deuxième édition, l'échantillon est constitué de 111 collectivités couvrant 8 millions d'habitants desservis, pour rappel l'étude 2006 portait sur 93 collectivités couvrant 7 millions d'habitants desservis.

Grâce à cet échantillon élargi et une classification des collectivités par typologie d'habitat, les données obtenues permettent de :

- Restituer les coûts de gestion globaux, c'est-à-dire de l'ensemble des flux gérés par les collectivités, mais aussi les coûts spécifiques de gestion des quatre principaux flux : ordures ménagères résiduelles (OMR), recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre), verre et déchets des déchèteries. Par exemple, la moyenne pondérée du coût aidé HT (restant à la charge de la collectivité) tous flux et toutes étapes techniques confondus est de 161€ par tonne collectée. Plus spécifiquement elle est de 175 € pour les OMR, de 224 € pour les RSOM hors verre, de 59 € pour le verre et de 114 € pour les déchets de déchèteries ;
- Mesurer l'évolution des coûts par rapport à 2006 (année de base pour la première édition). Le coût technique en euros par tonne collectée tous flux confondus est stable par rapport à 2006 (+0,6 %). Par contre, le coût technique en euros par habitant tous flux confondus a augmenté de 5 %. Ces augmentations sont à mettre en parallèle de la croissance des ratios collectés par habitant (Enquête collecte 2005 et 2007 - ADEME) ;
- Présenter des coûts de gestion des déchets plus fins (par typologie d'habitat, distinction du verre des recyclables secs des ordures ménagères...)

Identifier des facteurs techniques de dispersion des coûts. Les analyses statistiques classent la typologie d'habitat comme le premier facteur d'impact des coûts par tonne collectée. Or la typologie d'habitat est directement rattachée à un niveau de service (fréquence de collecte, nombre de flux au port à porte...) qui va lui-même agir sur les coûts. Donc la typologie d'habitat n'est pas la cause directe des écarts de coûts : ce sont plutôt les différences de niveau de services liés au type d'habitat qui sont les principaux facteurs d'explications.

Les estimations du coût de gestion des déchets au niveau national sont cohérentes avec les informations macro-économiques disponibles au niveau national. Les données du référentiel ont permis d'estimer le coût complet total de la gestion des déchets en 2008 en France à 7 milliards d'euros, le coût imputé à 6 milliards d'euros et les soutiens des sociétés agréées à 461 millions d'euros. Ces montants sont très proches des informations 2008 issues d'autres sources (CGDD, DGCL) confirmant ainsi la fiabilité de ce deuxième référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

La reconduction du référentiel tous les deux ans environ participe à la pérennisation du suivi des coûts et, à l'avenir, les exploitations pourraient être affinées sous réserve que le nombre de matrices saisies dans SINOE® par des collectivités volontaires continue de croître.

GLOSSAIRE

Collecte au porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre.

Déchets des déchèteries : principalement les déchets des encombrants (matelas, DEEE, gros cartons, déchets verts...) ou dangereux (peintures, solvants...).

A noter quelques particularités liées aux conventions et règles de remplissage de la matrice :

- les tonnes de gravats sont exclues mais les coûts sont conservés,
- les recyclables secs collectés en point d'apport volontaire en déchèteries sont réintégrés dans le flux recyclables secs des ordures ménagères.

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères (y compris les déchets des activités professionnelles collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets) restant après collectes sélectives.

Précollecte : correspond d'un point de vue technique, à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service collecte. Les charges de pré-collecte concernent donc tout ce qui est lié à la gestion des contenants, que ces derniers soient ou non consommables (achats de sacs, amortissement des bacs, amortissement des points d'apport volontaire, prestation de location de bacs, distribution, gestion des contenants, entretien, lavage et réparation...).

Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) : ensemble des emballages légers, journaux, magazines collectés sélectivement en apport volontaire ou au porte à porte. Les matériaux recyclables collectés en déchèteries ne font pas partie de ce type de collecte sauf les points d'apport volontaire implantés en déchèteries.

Verre : verre collecté sélectivement en apport volontaire ou au porte à porte.